



L'ENQUÊTE HARVEY DES POLICIERS AVAIENT BU

♦ Des agents de la Sûreté du Québec sentaient la boisson le soir de la tragique manifestation à Pointe-au-Pic. Le caporal Denis Roy (photo), compagnon à ce moment de l'agent Pierre Marceau, a expliqué au coroner dans quelles circonstances lui-même et l'agent Marceau pouvaient sentir l'alcool lors du drame.

Page A-3

LE SOLEIL

VENDREDI 16 JANVIER 1987 50 pages, 3 cahiers + 1 tabloïd Livraison à domicile (7 jours) 2,75\$ 35¢
QUÉBEC, 91^e année, no 18 lles de la Madeleine-Gaspé-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50¢



VIGER CHEVALIER

♦ Tout nouveau chevalier de l'Ordre du Québec, le marathonnier handi-capé André Viger, ici ajustant sa médaille a déclaré: "Cela prouve que même les personnes avec un handi-cap peuvent accomplir quelque chose".

Page A-2

"À CAUSE DES TAXES"

TABAC: 334 EMPLOIS PERDUS



Le président du syndicat des travailleurs de l'usine de Imperial Tobacco, Jacques Bernier, a fait montre d'un optimisme étonnant face à la fermeture. Il se dit en effet très confiant que les employés pourront obtenir un bon règlement.

♦ En pointant du doigt les fortes taxes fédérale et provinciale sur le tabac comme responsables, la compagnie Imperial Tobacco a annoncé, hier, la fermeture "par étapes" de son usine de Québec, sur le boulevard Charest. Ce sont 334 emplois qui sont ainsi perdus pour la région.

par Michel POMERLEAU

La direction de l'usine a fait part de cette décision aux employés en début d'après-midi hier. En annonçant la dure nouvelle au personnel, la direction y a mis un peu de baume en affirmant clairement que "chaque employé qui le désirera pourra poursuivre sa carrière dans un autre emplacement ou aura la possibilité de profiter de primes de cessation d'emploi et d'allocations de retraite spéciales". Pour ces travailleurs, un autre emplacement signifie soit l'usine de Montréal ou soit celle de Guelph, en Ontario.

Dès mardi, un comité mixte syndicat-entreprise se penchera sur la situation pour définir les modalités de reclassement. C'est en ce sens que la compagnie a parlé d'une fermeture par étapes. Comme l'a précisé le directeur de

Lire A-2, TABAC

SPORT

BEL EFFORT MAIS...



♦ Les Nordiques ont offert une belle résistance aux Oilers d'Edmonton, hier soir, au Collège, mais ils ont néanmoins encaissé un revers de 4-1. Fidèle à lui-même, Wayne Gretzky s'est contenté d'un but et d'une passe.

JUGE DÉMIS

♦ HALIFAX (PC) - Le cabinet de la Nouvelle-Écosse a démis de ses fonctions un juge de la cour familiale, jeudi, parce que celui-ci, dans l'exercice de ses fonctions, appliquait un traitement injuste aux femmes.



Le juge Raymond BARTLETT

Le juge Raymond Bartlett, qui est âgé de 62 ans, a d'abord été suspendu le 28 novembre après que plusieurs femmes eurent déclaré qu'il avait eu un comportement méprisant à leur égard, citant la Bible et leur ordonnant de se soumettre à leur mari.

Rejoint chez lui, à Truro, le juge Bartlett a refusé de commenter la nouvelle, affirmant qu'il n'était pas au courant.

Le ministre des Services sociaux de la province a indiqué que le juge Bartlett, un chrétien fondamentaliste, a été congédié pour avoir agi d'une manière "contraire à l'intérêt public et à une saine administration de la justice de cette province".

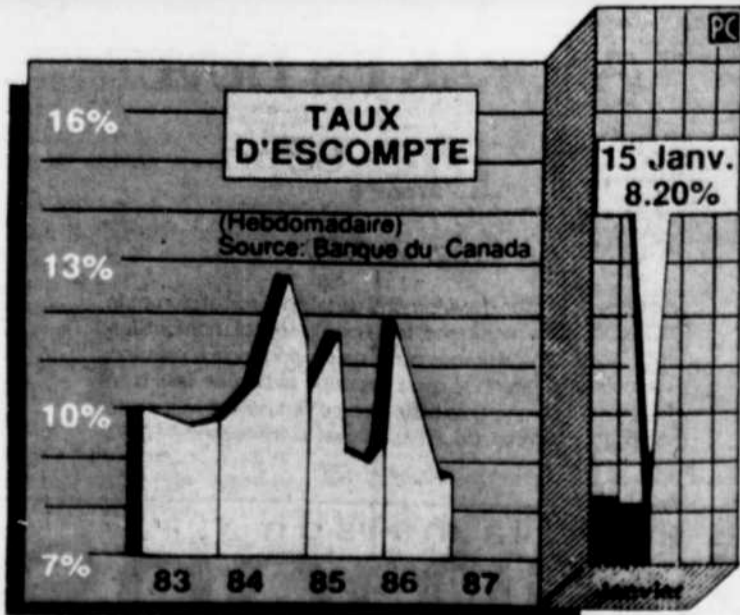
Une porte-parole de la "Voix des femmes" de Halifax, Mme Suellen Bradford, a déclaré que la décision n'avait rien de surprenant. "Bien des gens estiment qu'elle aurait dû être prise depuis longtemps", a même déclaré Mme Bradford.



DEUX MORTS À ST-PHILIPPE-DE-NÉRI "IL Y AVAIT TELLEMENT DE FUMÉE"

♦ "Il y avait tellement de fumée que je ne voyais rien et j'ai sauté par une fenêtre pour échapper au brasier", de déclarer Claude Bérubé dont les parents Jeanne d'Arc et Henri Bérubé ont péri hier matin dans cet incendie de la demeure familiale presque centenaire.

Page A-4



DES TAUX À LA BAISSÉ

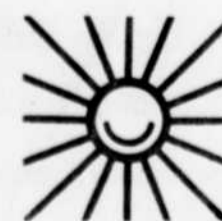
♦ OTTAWA (PC) - Le taux d'escompte de la Banque du Canada a été abaissé, hier, de 8.37 à 8.20 pour 100, son plus bas niveau depuis près de neuf ans.

Ce recul est le signe annonciateur d'une vague qui, en fin d'année, repoussera les taux d'intérêt à court terme en dessous de 2 pour 100 de leurs niveaux actuels, affirme John Grant, chef économiste chez Wood Gundy Inc.

Il prévoit que le taux de prêt privilégié, que les banques accordent à leurs clients les plus solvables, fléchira régulièrement pour se situer à 8 pour 100 d'ici à la fin de l'année et à 6.5 pour 100 à la fin 1988, contre 9.75 pour 100 avant la décente du taux directeur intervenue hier.

Lire A-2, TAUX

MÉTÉO



Ensoleillé, froid et vents modérés par moments. Maximum près de -12. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Détails, page C-5

SOMMAIRE

- Alain Bouchard.....A-3
- Annonces classées..... C-5 à C-10
- Arts..... Cahier C
- Bridge.....C-9
- Crayons de soleil.....S-10
- Décès.....C-11
- Economie.....B-5
- Editorial.....B-4
- Horoscope.....C-9
- Monde..... A-8, A-9
- Mots croisés.....C-8
- Mot mystère.....C-8
- Où aller à Québec.....C-4



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

L'ex-maire de Montréal, M. Jean Drapeau et le journaliste M. Victor Barbeau ont été faits Grands Officiers de l'Ordre National du Québec tandis que le commentateur sportif René Lecavalier a été nommé Chevalier.

Dix-huit personnalités décorées de l'Ordre National du Québec

♦ (PC) - Dix-huit éminents Québécois ont reçu, hier, l'Ordre National du Québec au cours d'une brève mais touchante cérémonie, au Salon Rouge du Parlement de Québec.

par Normand DELISLE

Les 18 personnalités ont été décorées des mains du premier ministre Bourassa, en présence du lieutenant-gouverneur Gilles Lamontagne, du président de l'Assemblée nationale Pierre Lorrain, de la vice-première ministre Lise Bacon, du chef de l'Opposition Pierre-Marc Johnson et du juge en chef de la cour supérieure, Alan B.Gold.

Les récipiendaires, dont les noms avaient été dévoilés en décembre, se divisent en trois catégories.

Ont été faits Grands Officiers de l'Ordre le journaliste Victor Barbeau, l'ex-maire de Montréal Jean Drapeau et l'écrivaine Rina Lasnier.

La médaille d'Officier de l'Ordre a été remise à l'historien Maurice Carrier, l'avocat Jean-Claude Delorme, à l'universitaire Gérard Dion, à l'ex-ministre Paul Gérin-Lajoie, au Dr Beverly-Elaine Pearson Murphy et à l'éducatrice Cécile Rouleau.

Enfin, neuf québécois ont été reçus Chevaliers de l'Ordre du Québec. Ce sont la sculpteure Sylvia Daoust, le leader autochtone

Billy Diamond, le poète de la Côte-Nord Roland-Benoît Jomphe, le commentateur sportif René Lecavalier, la pianiste Marie-Thérèse Paquin, l'historien juif David Rome, la travailleuse sociale Collette Samson, le marathonnier en fauteuil roulant André Viger et l'ingénieur-chimiste d'origine indienne Ashok Vijh.

Retenus à l'hôpital, le journaliste Victor Barbeau s'était fait représenter par son fils François, journaliste au quotidien le Devoir et l'écrivaine Rina Lasnier par un ami poète, M. Marcel Bélanger.

Réactions

Invité à commenter cette décoration, l'ex-maire de Montréal, qui est devenu ambassadeur du Canada au siège social de l'UNESCO, à Paris, M. Jean Drapeau, a déclaré qu'il allait porter la médaille avec fierté.

M. Drapeau a affirmé qu'il refuserait d'émettre des commentaires sur tout autre sujet d'actualité. Je suis maintenant dans la vie diplomatique où le silence est plus d'or que dans la vie politique, a-t-il dit aux journalistes qui se pressaient autour de lui.

Mais il a néanmoins affirmé qu'il poursuivait son travail de révision des 600 boîtes d'archives qu'il a recueillies lors de son passage à la mairie de Montréal, dont plusieurs centaines sur les jeux olympiques.

M. Drapeau a refusé de commenter la performance de son

successeur à la tête de la ville de Montréal, M. Jean Doré. Il n'y a pas de place pour deux maires à Montréal. Ma carrière électorale est terminée, a-t-il conclu.

De son côté, l'animateur sportif René Lecavalier s'est dit flatté et plus qu'ému de l'honneur qui lui échoit. Très humble, M. Lecavalier a prétendu que dans le cadre de son travail de promotion du français dans la langue sportive, il n'avait rien inventé et que ce n'était qu'un travail de vulgarisation.

M. Lecavalier a néanmoins été invité par Rendez-vous 87 à commenter pour la télévision les deux parties de hockey qui opposeront au début de février l'équipe nationale soviétique aux étoiles de la Ligue nationale de hockey.

Il s'y prépare sérieusement en multipliant les recherches et en compilant des notes sur les Soviétiques, a-t-il précisé.

Pour sa part, le marathonnier André Viger a jugé que sa décoration revêtait une grande signification pour les handicapés du Québec. Cela prouve que même les personnes avec un handicap peuvent accomplir quelque chose, a-t-il dit.

Le sportif en fauteuil roulant reprend la compétition, dès le 7 février, en participant à une épreuve de 15 km en Floride, avant de se préparer au Marathon de Los Angeles, quelques semaines plus tard.

Jugement sur l'affichage Bourassa envisage d'interjeter appel

♦ Même s'il affirme qu'aucune décision n'a encore été prise, le premier ministre Bourassa a clairement laissé entendre, hier, que "des raisons techniques" pourrait amener son gouvernement à saisir la Cour suprême du jugement sur l'affichage que la cour d'appel a rendu, le 22 décembre.

par Michel DAVID

Ce que M. Bourassa projette de faire, par la suite, est cependant beaucoup moins clair. Jusqu'à présent, il avait toujours assuré qu'il n'attendrait pas que la Cour suprême se prononce avant d'appliquer le programme libéral, c'est-à-dire autoriser l'usage d'une langue autre que le français dans l'affichage commercial, dans la mesure où le français demeure "prioritaire".

Le premier ministre a semblé moins catégorique, hier, déclarant qu'il n'est "pas exclu que le gouvernement puisse poser entre-temps des gestes dans le sens du programme du Parti libéral". Il a cependant refusé de préciser lesquels, expliquant que tout cela serait discuté au Conseil général de son parti, la semaine prochaine, et à l'occasion des réunions spéciales que le conseil des ministres et le caucus des députés tiendront, au mois de février.

"Le gouvernement garde sa liberté d'action même s'il y a appel à la Cour suprême, a dit M. Bourassa. Il y a plusieurs options qui peuvent être considérées, mais il est difficile pour moi de dire ce que nous allons faire avant d'en avoir discuté en profondeur avec mes collègues du cabinet et du caucus".

Le premier ministre a indiqué que le gouvernement tiendrait compte du climat social dans sa décision. Malgré les incidents violents qui sont survenus à la suite du jugement de la cour d'appel, il estime que "nous avons un climat relativement calme" actuellement.

Il n'a cependant pas précisé si cela signifie, dans son esprit, que le climat est suffisamment calme pour risquer d'introduire le bilinguisme dans l'affichage ou, au contraire, qu'il ne faut pas perturber le calme actuel.

Cour suprême

Interrogé après la remise de l'Ordre du Québec à une vingtaine de personnalités réunies au Salon Rouge de l'Assemblée nationale, M. Bourassa a soutenu que la décision d'appeler à la Cour suprême ou non appartenait au procureur général, M. Herbert Marx.

"La décision n'est pas prise... à moins que le procureur général l'ait prise sans nous en prévenir, a-t-il déclaré sans rire. Mais je crois qu'il doit nous prévenir quand il aura pris sa décision. Au conseil des ministres, il nous a dit que l'étude du jugement et des conséquences techniques n'était pas terminée".

M. Bourassa a alors insisté sur l'effet que pourrait avoir le jugement que la Cour suprême doit rendre éventuellement dans le cas Ir-



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve
Robert Bourassa entouré d'une meute de journalistes, hier, à l'Assemblée nationale.

win Toy Ltd, qui porte également sur la liberté d'expression dans l'affichage commercial.

De là à conclure que son gouvernement en appellera lui aussi à la Cour suprême, en attendant d'y voir plus clair, il n'y a qu'un pas... que M. Bourassa a toutefois refusé de franchir ouvertement.

Ayant recours à un de ses arguments préférés, celui de l'indépendance du pouvoir judiciaire, le premier ministre a déclaré: "Si j'émet une opinion avant même que la décision soit prise, je me trouve à influencer indûment le processus judiciaire".

"Backlash"

Quant au "backlash" à l'endroit du Québec que M. Marcel Masse déplore au Canada anglais, qu'il s'agisse du Centre bancaire international de Montréal ou de la localisation de la future Agence spatiale, M. Bourassa a été très modéré dans ses propos.

"Chaque région veut défendre ses intérêts, a-t-il commenté. Ça ne sera jamais facile de partager entre l'Ouest, le Centre, le Québec et l'Est. Ce n'est pas nouveau ce genre d'affrontement. Ça fait parti de la nature politique des choses au Canada".

VENTE DE JANVIER



L'ANORAK EN DUVET

149.⁹⁵

rég. 250.00

de notre collection de vêtements de ski en duvet et plumes, le style anorak de montagne, taille coulisée, col montant, fermoir pleine longueur sous patte de boutonage à pression, emmanchure profonde avec découpe surpiquée, toile d'effet froissé en blanc, gros bleu, rose ou vert pâle, p.m.g. porté avec un pantalon de ski en duvet à coordonner 79.95 rég. 120.00

la maison
simons
PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC

TABAC (suite de la première page)

l'usine de Québec, M. Marcel Dubuc, l'entreprise ne fermera qu'après qu'une solution aura été trouvée pour tous les employés. Il estime ainsi que le processus de reclassification devrait être terminé d'ici la fin de l'année.

Du côté syndical, le président du Syndicat international des travailleurs de la boulangerie, de la confiserie et du tabac, M. Jacques Bernier, semblait prendre la nouvelle avec philosophie. Il admet que la fermeture était "toujours un peu prévisible compte tenu que le tabac est une industrie qui a mangé des claques de tout bord tout côté depuis quelques années", mais qu'on ne pouvait savoir qui en écoperait et quand.

Même si la décision de Imperial Tobacco reste formellement difficile à prendre pour le personnel, M. Bernier faisait montre, hier, d'un opti-

misme étonnant dans les circonstances. Il affirmait ainsi que les employés pourraient assurément bénéficier d'une "fermeture acceptable, d'un bon règlement", et qu'ils pourraient tous jouir des mêmes conditions dans l'une ou l'autre usine de Montréal ou Guelph, qui absorberont la production de l'usine de Québec. La moyenne d'âge des travailleurs est de 40 ans et la moyenne d'années de service de 15 ans.

La faute des taxes

La compagnie rend directement responsables de cette fermeture les taxes imposées par les gouvernements sur les produits du tabac. Elle rappelle que, depuis janvier 1980, les taxes fédérales ont augmenté de 170 pour 100, tandis que celles des provinces ont atteint les 300 pour 100 dans cinq provinces. En six ans, le prix de détail moyen

d'un paquet de 25 cigarettes au Canada est passé de \$1.04 à \$2.83.

Conséquence à peu près inévitable de ces hausses de taxes, les ventes se sont mises à chuter irrémédiablement à partir de 1982. En quatre ans, la baisse globale des ventes a été de 17 pour 100. C'est aussi dans la même proportion que Imperial Tobacco a concurremment réduit ses effectifs par un régime de retraite anticipée dont 600 employés se sont prévalu, abaissant le nombre total d'employés à 2,750.

Une perte

La fermeture de l'usine du boulevard Charest constitue une perte appréciable pour Québec. À un tarif horaire moyen de \$18.70, ces 334 emplois qui disparaissent représentent en effet une masse salariale de \$14 millions annuellement sur un budget d'exploitation de \$18 millions. À cette perte directe, il faut ajouter les répercussions qu'elles auront sur les affaires des clients et fournisseurs de l'entreprise.

En exploitation depuis 1947, l'usine produit 175 millions de cigarettes par semaine. Cela représente tout près de 35 pour 100 de toute la production de cigarettes de Imperial Tobacco, le gros de la production étant assuré par l'usine de Guelph avec 460 millions de cigarettes, Montréal produisant 60 millions.

Malgré les nouveaux aménagements faits il y a à peine cinq ans, l'usine de Québec n'a donc pu résister aux caprices du marché. En ce sens, elle a eu moins de veine que l'usine Rock City, de Rothmans, et ses 600 employés qui ont échappé l'an dernier à un sort semblable. Dans ce cas, c'est l'usine de Rothmans à Toronto qui avait dû fermer ses portes au profit de celle de Québec.

Enfin, quant à savoir dans quelle mesure une poursuite de la chute des ventes peut menacer des emplois dans les autres usines de Imperial Tobacco, M. Dubuc a refusé de faire tout pronostic sur la question.



Le directeur de l'usine de Québec, M. Marcel Dubuc, impute la fermeture de l'entreprise aux taxes fédérale et provinciale qui ont fait plus que doubler le prix d'un paquet de cigarettes en six ans au Canada.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 15 janvier
1-0-4
6-4-3-7

LE SOLEIL

ABONNEMENTS: 647-3333

Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam., dim.: de 8h00 à 12h00

ANNONCES CLASSÉES: 647-3311

Lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30

RÉDACTION: 647-3394

Lundi au vendredi: de 8h30 à 23h00

Samedi: de 12h00 à 23h00

Dimanche: de 14h00 à 23h00

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

Heures d'ouverture: Lundi au vendredi: de 8h30 à 16h30

Le Soleil, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6



ALAIN BOUCHARD

Papillon, cuvée 87

♦ "Pardon-monsieur-je suis-un-ex-détenu-qui-vend-des-coupe-papier-pour-se-refaire-une-place-dans-la-vie-voulez-vous-m'aider-s'il-vous-plait-merci?"

Ils débitent généralement leur salade tout d'une claque, comme s'ils avaient une cassette au fond de la gorge ou comme s'ils craignaient de s'étouffer avant de finir. On ne sait jamais si c'est la gêne ou simplement une façon de passer rapidement sur certaines petites choses comme "ex-détenu". On les retrouve à la porte des centres commerciaux, dehors s'il fait beau, en dedans s'il fait mauvais; sur les trottoirs des rues principales, dans certains édifices publics, bref, partout où il y a un peu de monde et, à certains moments, ils se pilent pratiquement sur les pieds, tellement ils sont nombreux.

Ils ont une carte, "vraie", plus ou moins "vraie", ou n'en ont carrément pas. Et, qu'elle que soit leur véritable stratégie, qu'elle que soit l'impression qu'ils veulent donner, ils ont invariablement l'air de dire: "Ecoutez, j'ai déjà volé, c'est pour ça que je suis allé en prison. Si vous ne voulez pas que je recommence, achetez-moi le donc, mon "saint cibolle" de coupe-papier".

Et, de fait, un paquet de gens me confirment qu'ils finissent effectivement par l'acheter dans cet esprit. Une espèce de mélange de charité, de sympathie et de...peur.

"C'est vrai, me concède Serge Papillon, que des gens achètent nos bébelles par peur. On le sent. Mais ce n'est pas la majorité."

Non seulement par peur que l'ex-détenu retombe dans le péché, mais parfois par peur qu'il revienne le faire précisément chez eux, par esprit de vengeance.

Serge Papillon. Nom véritable. Et quel incroyable nom pour un ex-détenu! Papillon, Henri Charrière, vous vous rappelez?

Serge a 24 ans. Petit, maigrichon, nerveux-fébrile ou fébrile-nerveux, je ne sais lequel vient avant l'autre, cheveux longs d'ébène et barbe de la même sorte. Il parle vite lui aussi, quand il présente sa camelote, mais il dégage plus d'assurance que la moyenne des autres ex-détenus vendeurs de coupe-papier que j'ai déjà rencontrés.

Devenir riche
Les calèches, le chômage, le béesse. Puis, il défonce Zabé, dans le mail: \$6,000 de stock s'envole. Il se fait pincer. Voilà comment ce ridicule kit de plastique se retrouve au centre de notre table: \$10 pour le tout, qu'il propose. C'est vraiment pas cher. T'as plein de peignes et de crayons.

Mais il ne vend pas ça. Il a des petites roses artificielles, dans des étuis de plastique: "avec du vrai parfum de rose", qu'il dit; des porte-feuille en cuirette de veau; des boucles d'oreilles "en acier chirurgical(sic)"; des épinglettes; des porte-clés avec des petits éléphants au bout.

"Le monde chiâle parce que ça vient supposément d'en dehors, explique Papillon. C'est pas vrai. Ce sont des restants de faillite d'ici. Et prends mes crayons, par exemple, ils sont peut-être meilleurs que le tien."

Pas difficile. J'ai un un Bic à trente sous.

"Au début, j'étais gêné. Maintenant, ça va tout seul. Le truc, c'est de toujours être poli. On me fait manger d'l'marde, je dis: merci, monsieur. Un gars riche a déjà mis la police à mes trousses, juste parce que je lui avais dit qu'il n'était pas fin de m'avoir gardé si longtemps dans sa grosse maison pour ne rien m'acheter au bout de la ligne. D'autres se méfient au point où je dois leur parler à travers la porte. C'est la "game". Ils font bien de se méfier."

Papillon travaille pour Les Entreprises Marketing. Son gérant est Marco Frenette. C'est 50-50, dans les profits. Parfait, ce boss-là. Mais certains tentent l'"enfiroupage". Un des anciens boss de Serge est même en-dedans, à son tour!

"Un gars qui a de la gueule fait fortune, là-dedans, jure l'ex-détenu. Moi, je travaille de 9 à 9: je peux faire jusqu'à \$300 dans une journée. Par semaine: \$1,500, si ça va bien. Et clair d'impôt. Je peux devenir riche. Je songe d'ailleurs à partir à mon compte."

Mille cinq cents piastres à 50-50, ça fera \$3,000, quand il sera à son compte. Par année: \$150,000. Et clair d'impôt!

Une gueule terrible, le Papillon. Mais c'est rien à côté de son imagination.

L'autre peut reposer en paix. ●

Enquête publique sur la mort de Gaston Harvey

Le témoignage du caporal Roy pousse Jeannine Harvey à sortir

♦ LA MALBAIE - Le caporal Denis Roy, compagnon de l'agent Pierre Marceau le soir des événements au cours desquels Gaston Harvey a été arrêté et est décédé, le 25 octobre, à Pointe-au-Pic, a retenu hier l'attention d'une salle pleine à craquer, au palais de justice de La Malbaie, un détail de son témoignage allant même jusqu'à pousser la veuve Jeannine Desbiens-Harvey à sortir pendant un moment.

Textes de Michel TRUCHON

Le sous-officier, qui est l'adjoint du responsable du poste de la SO ici, a raconté qu'après avoir appris que Gaston Harvey avait été conduit à l'hôpital, il avait décidé d'y aller avec son confrère. A cet endroit Marceau, en voyant "son chum" étendu sur la table d'opération, a eu une réaction nerveuse, il a commencé à pleurer en demandant s'il y avait un médecin pour s'occuper de Harvey.

"C'était mon chum, mon copain! Je ne comprends pas! Je veux l'aider!" aurait alors dit Pierre Marceau au caporal Roy. Celui-ci dit que ce qui préoccupait l'agent Marceau, c'était d'avoir du monde pour soigner Harvey.

"Lui, il aurait voulu le voir debout, je pense", a raconté hier le caporal. C'en était trop pour Jeannine Harvey qui se retenait déjà depuis un bon moment et qui est précipitamment sortie de la salle.

Le caporal Roy, tout comme l'agent Marceau, travaillait en heures supplémentaires le soir du 25 octobre et il est entré parce qu'on ne trouvait personne d'autre. Il avoue qu'il aurait préféré profiter de son congé.

Il précise que ce soir-là, il était dans un état parfaitement normal, même s'il avait bu une grosse bouteille de bière dans l'après-midi et une petite un peu avant 20h. Marceau lui aussi, dit-il, était en "bon état" malgré le fait qu'il l'ait vu assis un verre de vin devant lui quand il était allé le chercher à son domicile et qu'il ait lui aussi commandé une bière dans un bar de Pointe-au-Pic juste avant le départ de la marche des ex-employés du Manoir Richelieu.

Surpris par les manifestants

Le témoin reconnaît également que lui et son confrère Marceau avaient tenté de se dissimuler sur un terrain en face du local de la CSN, rue Principale, dans le but de recueillir des informations sur la manifestation, notamment sur le fait que la police avait appris que les syndiqués transporteraient des



Le caporal Denis Roy.

oeufs et de la peinture ce soir-là, mais que Marceau avait été surpris

par les manifestants. L'heure de cet incident, fixé aux environs de 19h30

Une bière pour en savoir plus long

♦ LA MALBAIE - C'est parce qu'il était à la recherche d'un informateur qui aurait pu lui fournir de précieux renseignements sur la façon de rétablir le courant dans un bloc de lampadaires de la côte Bellevue à Pointe-au-Pic, que le caporal Denis Roy est entré dans un bar de l'endroit en compagnie de l'agent Pierre Marceau, moins de dix minutes avant que les manifestants n'entament leur marche. "Ça aurait eu l'air bête de ne rien commander," a expliqué le policier pour justifier cette consommation.

Quand le procureur pilotant le dossier à l'enquête du coroner Robert Sansfaçon, Me Claude Tremblay, lui demande pourquoi il n'a pas plutôt choisi une boisson non alcoolique, choix qui n'aurait rien eu de gênant, le caporal Roy répond qu'il ne l'a pas fait: "J'ai demandé une O'Keefe. Je l'ai prise, que voulez-vous que j'y fasse?"

Depuis le début de l'enquête sur les causes et les circonstances de la mort du sympathisant Gaston Har-

vey, plusieurs témoins qui ont soutenu que le caporal Roy et l'agent Marceau avaient provoqué les manifestants ont précisé qu'ils sentaient l'alcool ce soir-là.

L'informateur que le caporal Roy recherchait est un homme qu'il connaît très bien et qu'il sait avoir l'habitude de se trouver à ce bar les samedis soir. C'est pourquoi, le 25 octobre, en ne le voyant pas sur les lieux, il décide d'attendre quelques minutes au cas où il arriverait.

"La question des lumières, je ne l'ai jamais prise comme un acte de Dieu et mon informateur aurait pu m'indiquer comment baisser la manette, ce que j'aurais trouvé formidable. Mon boss m'avait donné comme mission de recueillir des informations, et c'est ce que je faisais..."

Le caporal Roy n'est pas certain d'avoir bu toute sa bière, pas plus que Marceau, dit-il. Quand on lui demande pourquoi il n'a pas plutôt téléphoné à son informateur plutôt que de l'attendre, il répond qu'il

par le caporal Roy et les autres policiers qui ont témoigné jusqu'à maintenant, diffère cependant de près de 30 minutes avec la relation du même événement faite par près d'une vingtaine de témoins.

Le caporal Denis Roy raconte aussi que pendant la marche, il escortait les manifestants en les précédant avec son véhicule en marche arrière, pour les éclairer. Il dit que pour ce faire, il attendait qu'ils s'approchent de la voiture banalisée, puis qu'il reculait un bout, doucement. Des témoins ont affirmé avoir entendu des crissements de pneus.

Quand les marcheurs ont descendu la côte Bellevue et ont commencé à élargir les rangs, le caporal Roy a cru qu'un groupe voulait se diriger vers la "zone interdite", un périmètre déterminé autour du Manoir Richelieu par un arrêt du tribunal. Pour leur bloquer le chemin, il a dirigé sa voiture du côté droit de la côte, défilant le long des syndiqués en les serrant le plus possible, pour les forcer à reculer. Mais, dit-il, cette manoeuvre au cours de laquelle il froissait les marcheurs, il l'a faite en circulant très lentement.

Quand il s'est arrêté, un syndiqué, Réal Simard, se trouvait à environ un pied du devant de la voiture et a appuyé une main sur le capot.

Simard a raconté, plus tôt cette semaine, que la manoeuvre lui avait fait peur et que le véhicule conduit par le caporal Roy circulait à vive allure.

Par ailleurs le caporal Roy admet qu'il n'y est pas allé par quatre chemins pour signifier à un manifestant, Martin "Tomo" Tremblay, de déguerpir: "Crisse ton camp!" lui a-t-il dit après l'avoir identifié, avec Réal Simard, comme le responsable possible d'une menace adressée à l'agent Marceau (après l'arrestation de Gaston Harvey) à qui on avait crié que l'on connaissait son adresse et qu'il devrait faire attention à sa femme et à ses enfants.

"Si cela avait été adressé à moi, peut-être que je ne me serais même pas arrêté là. Il y a un point limite dans ce qu'on peut entendre. Ils peuvent nous dire ce qu'ils voudront, mais qu'ils ne s'en prennent pas à nos familles."

Sa réaction, dit-il, n'en a pas été une de provocation, mais il s'agissait d'un "sursaut d'agressivité". C'est ce même témoin qui un peu plus tôt avait dit qu'il n'avait même pas salué les marcheurs (il en connaissait plusieurs) dans le but, justement, de ne pas les provoquer.

Son témoignage se poursuit aujourd'hui et devrait normalement être suivi de celui de l'agent Pierre Marceau. ●

Mandat du BAPE: le président Beauchamp en désaccord avec le ministre Ciaccia

♦ Contrairement à ce qu'a dit le ministre John Ciaccia, l'idée d'une traversée sous-fluviale entre Grondines et Lotbinière ne peut être soustraite des séances tenues actuellement par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

par Michel CORBEIL

Le président du BAPE, M. André Beauchamp, a clairement affiché sa divergence d'opinion avec le ministre de l'Énergie, hier soir, à Québec, à la reprise des audiences portant sur le projet Radisson-Nicolet-Des-Cantons (RNDC).

Lundi, le ministre Ciaccia a in-

termes voilés qu'il faudra peut-être un arbitrage au plus haut niveau pour trancher la question. "Le mandat me vient du ministre de l'Environnement (M. Clifford Lincoln) qui exige l'étude d'une solution alternative. On doit considérer que la commission doit émettre une opinion sur les deux variantes."

"Je ne peux me faire dire qu'une partie de mon mandat aura lieu l'an prochain. Si on veut l'envisager, il faut le demander au ministre de l'Environnement." Les responsables d'Hydro-Québec ont refusé de commenter cet autre refus de commenter le projet destiné à vendre, notamment, de l'électricité aux États de la Nouvelle-Angleterre.

En entrevue, tout en refusant de commenter les propos de M. Ciaccia, M. Beauchamp a dit en

La commission du BAPE sait qu'Hydro a retenu le passage aérien, a-t-il poursuivi, en substance. Si elle estime qu'elle ne possède pas toutes les informations pour terminer son étude d'impact, elle doit demander la suspension des audiences", a catégoriquement proposé le président.

La main gauche qui oublie... Hier soir, devant moins d'une centaine de personnes, le Conseil Attikamek Montagnais est revenu à la charge pour souligner, cette fois, que Québec ne prend pas au sérieux le BAPE. Le négociateur en chef du conseil, M. Bernard Cleary, a rappelé que l'organisme environnemental a émis des opinions lors de l'étude du projet du lac Robertson.

Or, a dit au SOLEIL M. Cleary, une des conclusions capitales, "pour un projet moins important, mais du même type", est de demander de régler les problèmes avec les Amérindiens avant de faire du développement. Selon le négociateur, Hydro ne s'est nullement soucié de la présence des autochtones pour le projet RNDC, en ne réalisant aucune étude digne de ce nom à ce sujet. "Nous demandons d'être associés au projet", a-t-il lancé, étant donné que le conseil revendique 190 milles de terres situées sur le passage de la future ligne.

Le gouvernement, dont son ministre de l'Environnement, aurait dû prendre en considération les conclusions d'une de ses "créatures", le BAPE. Nous reprochons à Québec de ne pas forcer Hydro à suivre ces recommandations", a-t-il conclu en laissant entendre que le BAPE semble lui-même avoir oublié de prendre note du dossier du lac Robertson pour mener les audiences. ●

La main gauche qui oublie...

Or, a dit au SOLEIL M. Cleary, une des conclusions capitales, "pour un projet moins important, mais du même type", est de demander de régler les problèmes avec les Amérindiens avant de faire du développement. Selon le négociateur, Hydro ne s'est nullement soucié de la présence des autochtones pour le projet RNDC, en ne réalisant aucune étude digne de ce nom à ce sujet. "Nous demandons d'être associés au projet", a-t-il lancé, étant donné que le conseil revendique 190 milles de terres situées sur le passage de la future ligne.

Le gouvernement, dont son ministre de l'Environnement, aurait dû prendre en considération les conclusions d'une de ses "créatures", le BAPE. Nous reprochons à Québec de ne pas forcer Hydro à suivre ces recommandations", a-t-il conclu en laissant entendre que le BAPE semble lui-même avoir oublié de prendre note du dossier du lac Robertson pour mener les audiences. ●

Saisie de cassettes de Radio-Canada

Les plaidoiries seront entendues le 17 mars

♦ C'est parce qu'il n'avait aucune preuve contre les 66 manifestants que l'enquêteur Daniel Verret s'est finalement décidé à demander un mandat de perquisition au juge de paix de Charlevoix afin d'obtenir les vidéocassettes de Radio-Canada.

par Louise LEMIEUX

La journaliste Andrée Brassard et le cameraman Alain Villeneuve, de Radio-Canada, étaient à La Malbaie, le 17 octobre, lorsqu'une soixantaine de syndiqués ont envahi le deuxième étage du Manoir Richelieu, causant \$15,000 de dommages.

Interrogés par l'enquêteur Verret, aucun des manifestants n'a

voulu admettre sa présence au Manoir Richelieu, ce jour-là. Il devenait donc difficile, sinon impossible pour l'enquêteur, de monter une preuve contre les manifestants. D'où le besoin, voire la nécessité d'obtenir les images de Radio-Canada enregistrées, ce jour-là.

Muni d'un mandat de perquisition, le policier a effectivement obtenu les deux cassettes de Radio-Canada. Mais la société d'État y a vu ingérence dans la liberté de presse. Elle a aussitôt déposé en cour supérieure une requête en certiorari visant à annuler la décision du juge de paix d'accorder un mandat de perquisition et à récupérer au plus tôt ses cassettes.

Plusieurs points de droit ont

été discutés, en décembre 1986. Mercredi dernier, la journaliste Andrée Brassard et le cameraman Alain Villeneuve ont été entendus. Hier, c'était au tour du policier Verret et du juge de paix Pierre Gaudreault de se présenter à la barre des témoins. M. Gaudreault a déclaré au tribunal être "très exigeant" et n'accorder des mandats de perquisition que lorsque l'objet à saisir était un "moyen essentiel pour faire la preuve de l'infraction".

La cause a été remise au 17 mars, pour les plaidoiries des avocats. Du côté de Radio-Canada, on invoquera la liberté de presse garantie par les chartes canadienne et québécoise. C'est l'argument de la nécessité du document visuel de Ra-

dio-Canada pour monter la preuve, qu'avanceront les avocats des mi-

nistères de la Justice et du Solliciteur général. ●

Un portrait de Mulroney pour les nouveaux citoyens

KITCHENER (PC) - Dorénavant, les juges de la citoyenneté devraient afficher un portrait du premier ministre Brian Mulroney à côté de ceux de la reine et du gouverneur général sur les murs des cours où les nouveaux citoyens prêtent serment de fidélité au pays.

"Nous avons toujours souhaité qu'il en soit ainsi, mais les tribunaux ne maintiennent pas cette habitude", relève M. Harris Boyd qui a

été nommé directeur du service du protocole gouvernemental après la victoire conservatrice de septembre 1984. Mais il tient à souligner qu'il n'a pas agi sur l'ordre de M. Mulroney ou de qui que ce soit.

M. Boyd a dit qu'il avait incité de son propre chef les juges à adopter une certaine uniformité, car sans cela chaque juge peut placer les photos qu'il désire sur le mur; il a aussi insisté afin que toutes les photos utilisées soient actuelles et de même format. ●

FAITS DIVERS

Deux morts dans un incendie dans Kamouraska

La cause du sinistre reste à déterminer

♦ La cause de l'incendie qui a coûté la vie à M. et Mme Henrio Bérubé, hier matin, dans leur maison presque centenaire de Saint-Philippe-de-Néri, n'a pas été établie pour de bon. Rencontrés sur les lieux, des enquêteurs de la Sûreté du Québec ont laissé entendre que le feu avait pris naissance près de la cuisinière électrique et qu'un supplément d'enquête était nécessaire pour en définir la cause.

par Lucien LATULIPPE

M. Bérubé était âgé de 72 ans et son épouse, née Jeanne d'Arc Dubé, avait 66 ans. Ils étaient mariés depuis quelque 45 ans. Natifs de cette région de Kamouraska, ils étaient les parents de neuf enfants dont plusieurs vivent à Saint-Philippe.

D'ailleurs leurs fils Marcel, âgé de 28 ans, et Claude, âgé de 23 ans, demeuraient dans la même maison. C'est de justesse qu'ils ont pu s'échapper et, ce en vêtements de

nuits. Marcel a subi quelques blessures et des brûlures qui ont nécessité des soins.

Eveillé par la fumée

Les deux frères et leurs parents dormaient à l'étage. Marcel fut le premier à se réveiller. Il y avait déjà passablement de fumée et les deux frères sont descendus voir ce qui se passait. Il était un peu plus de minuit.

Rencontré chez son frère Emilien qui est voisin, Claude Bérubé a déclaré au SOLEIL, hier midi, que la cuisine était tout en feu et qu'il était remonté pour porter secours à ses parents. "Il y avait tellement de fumée, précise-t-il, que je ne voyais rien et j'ai sauté par une fenêtre pour échapper au brasier".

De son côté, Marcel Bérubé a brisé la vitre de la porte avant, située au pied de l'escalier intérieur, afin de pouvoir sortir et il a couru chez son frère voisin pour demander d'appeler les pompiers.

Le corps de M. Bérubé a été

trouvé au pied de l'escalier intérieur. Il a, semble-t-il, tenté de s'échapper lui aussi, mais il a suffoqué dans la fumée. Mme Bérubé est morte dans son lit. Les deux dépouilles ont été transportées à l'Institut médico-légal de Québec pour fin d'autopsie.

L'incendie

Rencontré à son domicile, le chef des pompiers de Saint-Philippe-de-Néri, M. Réal Barbeau, a dit au SOLEIL qu'il avait reçu l'appel vers 00h12. En arrivant sur les lieux, il a constaté que tout le rez-de-chaussée de la maison était en feu. Les flammes sortaient à pleines fenêtres et il n'y avait rien à faire pour secourir les deux victimes.

M. Barbeau a fait appel aux pompiers de Mont-Carmel. Le vent s'élevait et il y avait danger que l'incendie ne se propage à la maison voisine, celle d'Emilien Bérubé, qui a été épargnée.

La maison des victimes est restée debout, mais elle est considérée comme une perte totale avec tout son contenu. Presque centenaire, elle était isolée avec du bran de scie.

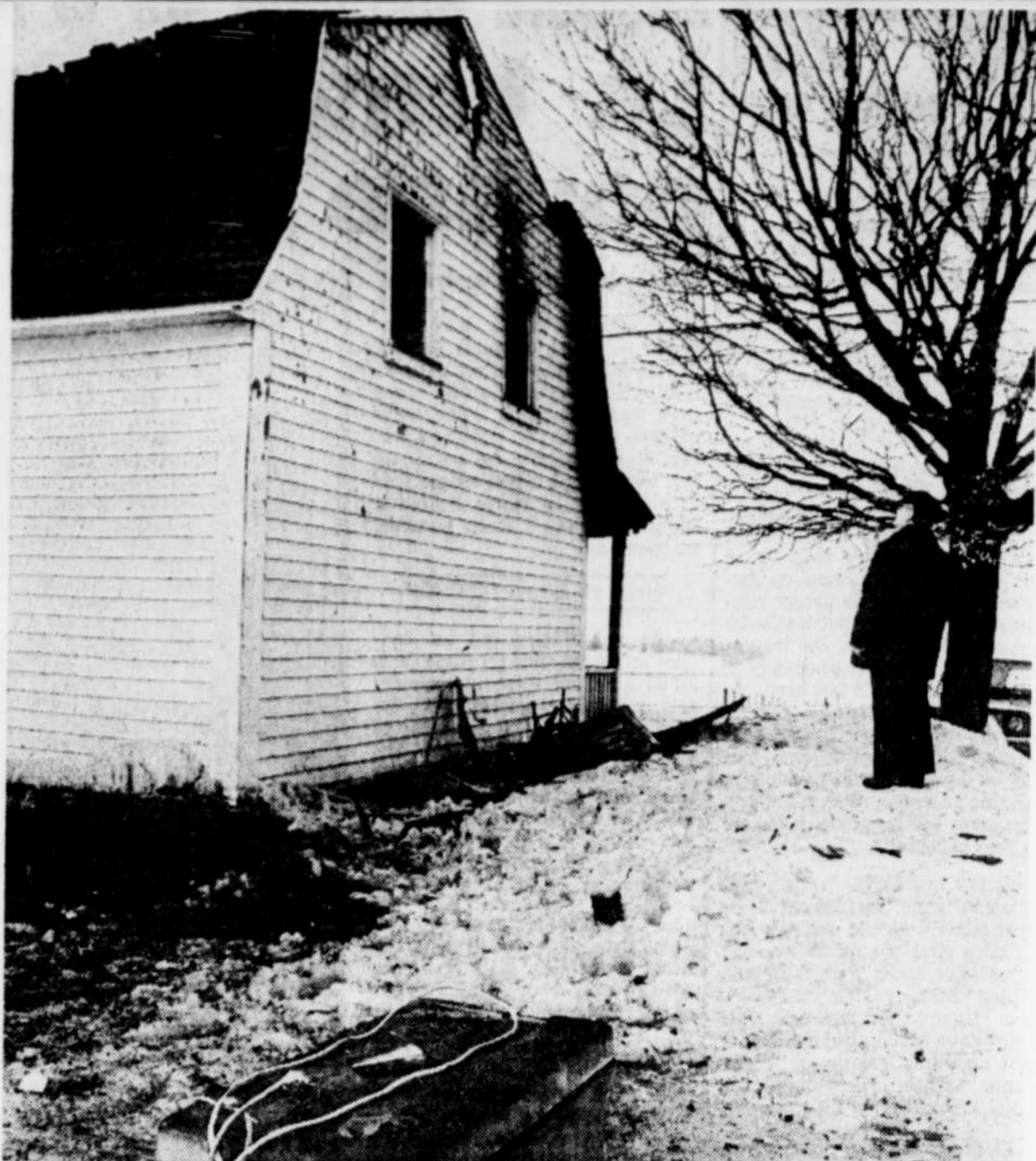
De bons chrétiens

L'abbé Alfred Thiboutot, ancien curé de Saint-Philippe, est à sa retraite depuis 1970, mais il demeure près de l'église qu'il a desservie pendant 10 ans. Croisé à la porte de sa maison, il a déclaré au sujet des victimes: "C'étaient de bons chrétiens pratiquants et ils avaient une belle famille, comme celles d'autrefois".

Agé de 87 ans, l'abbé Thiboutot était à pelleter l'entrée de sa maison lorsque nous l'avons interviewé. "C'est comme ça que je me tiens en forme", dit-il en riant. Il est encore vicaire à Saint-Philippe et, pendant sa retraite, il a été durant plusieurs années aumônier à la maison Thérèse-Martin de Rivière-Ouelle.♦



"Des bons chrétiens", a affirmé au SOLEIL M. l'abbé Alfred Thiboutot, âgé de 87 ans.



C'est par la fenêtre de gauche que Claude Bérubé a sauté pour échapper au brasier.

Enquête sur une mort suspecte, dans la Beauce

♦ La mort suspecte de M. Gérard Savoie, de Sainte-Marie de Beauce, fait l'objet d'une enquête de la part de la Sûreté du Québec qui attend le rapport des analyses en laboratoire afin de pousser plus avant ses investigations.

par Lucien LATULIPPE

Agé de 69 ans et demeurant dans la rue Proulx, M. Savoie est mort à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 24 novembre, et les causes de son

décès ont laissé les médecins perplexes. Trouvé dans un état comateux au volant de son véhicule, à Saint-Frédéric de Beauce, le 6 octobre dernier, il n'a jamais repris conscience. Il fut d'abord conduit à l'hôpital de Beauceville avant d'être transféré à Québec.

L'enquête a révélé que M. Savoie était un homme en bonne santé et ses parents ne peuvent donner d'explications pour justifier sa mort. Selon la SQ, le décès serait probablement attribuable à l'ab-

sorption d'un médicament quelconque dont M. Savoie n'avait aucunement besoin, si l'on se fie à son état de santé.

La SQ laisse entendre que la possibilité du suicide n'était pas envisagée. Un porte-parole de ce corps policier, à Québec a mentionné, hier, que les enquêteurs avaient une bonne idée en tête, selon des rumeurs qui ont commencé à circuler à Sainte-Marie de Beauce, mais que rien ne permettait encore de l'étayer.♦

Autorisation d'en appeler d'une condamnation pour meurtre

♦ OTTAWA (D'après PC). La Cour suprême du Canada a autorisé Jocelyne Dupras-Deschambault d'en appeler de sa condamnation à la prison à vie pour le meurtre révoltant d'une femme enceinte survenu à Valleyfield, il y a trois ans.

Il aura fallu près d'un an au tribunal de dernière instance pour se prononcer puisque la demande d'autorisation d'en appeler avait été présentée le 27 janvier 1986.

L'accusée avait frappé de 48 coups de couteau une femme en-

ceinte qui refusait de lui céder son bébé après son accouchement.

Quand le mari de Mme Dupras-Deschambault est rentré à la maison ce soir-là, il a aperçu sa femme assise dans le bain tenant le bébé mort dans ses bras. Elle lui a annoncé triomphalement qu'elle venait d'accoucher.

Lorsqu'elle a été reconnue coupable de meurtre prémédité, les spectateurs qui étaient entassés dans la salle du prétoire du palais de justice de Valleyfield ont applaudi à tout rompre.

Son avocat, Me Jean-Claude

Hébert, a expliqué à la Cour suprême que le procès n'aurait jamais dû se dérouler à Valleyfield. Il a, en outre, reproché au juge qui avait présidé le procès d'avoir fait preuve de partialité en disant aux membres du jury que l'accusée pourrait être remise en liberté advenant qu'elle soit trouvée non coupable de meurtre pour cause de Me Hébert a également mis en doute le bien-fondé de l'accusation de meurtre au premier degré, arguant qu'avant de porter une accusation de meurtre au premier degré, il doit être prouvé que l'accusé a prémédité son crime.♦

EN BREF

Défectuosité électrique en cause

♦ Une défectuosité électrique est à l'origine de l'incendie qui a ravagé, mercredi, la maison de trois logements de M. Gaston Verret, située dans la rue Poulin, à Beauport. Selon l'enquête menée par le chimiste Gilles Leduc, de l'Institut de police scientifique de Montréal, avec la police de Beauport, hier, le court-circuit s'est produit au plafond du sous-sol,

non loin du poêle que M. Verret avait allumé en se levant, un peu avant 5h du matin. Mercredi, la police a cru que le poêle à bois pouvait être en cause. Personne n'a été blessé dans cet incendie qui a entraîné des dommages estimés à \$100,000.

Escroc condamné

♦ Pour 11 chefs d'accusation d'escroquerie d'une valeur totale de quelque \$80,000, Claude Dubé, âgé de 31 ans, de Charlesbourg, a écopé d'amendes totalisant \$1,500 et une

probation de deux ans lui a de plus été imposée. A défaut de payer les amendes, il devra passer deux mois en prison. L'enquête menée par l'escouade des crimes économiques de la SQ à Québec a établi que l'accusé avait commis ces fraudes en 1985 et en 1986 en omettant payer les réparations à son atelier de peinture et en allant chercher dans le public des fonds destinés au Centre des handicapés actifs du Québec Inc. Les handicapés qui travaillaient pour lui n'ont d'ailleurs reçu aucun salaire. Des accusations mentionnaient que Dubé avait escroqué le public et d'autres, qu'il avait également fraudé le centre qu'il avait lui-même fondé.♦

Programme d'échange des appareils instantanés KODAK

MESSAGE IMPORTANT À L'INTENTION DES PROPRIÉTAIRES D'APPAREILS INSTANTANÉS KODAK.

- La période allouée pour le retour de votre appareil instantané KODAK a été prolongée.
- La nouvelle date limite pour communiquer avec KODAK est le vendredi 6 février 1987.
- N'ATTENDEZ PAS! Vous devez nous téléphoner le plus rapidement possible.
- Obtenez dès aujourd'hui l'information complète en composant sans frais le numéro suivant:



Kodak Canada Inc

1-800-387-8761

Du lundi au vendredi: de 8 h à 21 h* Le samedi: de 9 h à 17 h.*
*Heure normale de l'Est.

avis Retrait d'autorisation

Conformément à l'article 349 de la Loi électorale, le Directeur général des élections donne avis qu'il a retiré l'autorisation de l'instance de l'Union Nationale de la circonscription électorale de Montmorency, à compter du 22 décembre 1986. Monsieur Paul Tremblay agissait comme représentant officiel de cette instance.

Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.

Pour plus de renseignements, composez sans frais 1-800-463-4378.

Plus il s'achète de Honda, mieux elle se vend.

Il ne s'est jamais autant vendu de voitures
Honda au Canada qu'au cours de 1986.
Merci à tous les Canadiens pour cette année record.
Merci surtout à tous ceux qui en ont profité pour acheter
une deuxième Honda, soit la très grande majorité.
La preuve est ainsi faite qu'il est parfaitement possible de
contenter tout le monde. Même deux fois de suite!

HONDA

Rien qu'à voir!

Privatisation de Dofor

Bourassa est dans l'impasse et Matane sert d'excuse (Parent)

♦ Selon le député péquiste Jean-Guy Parent, le premier ministre Robert Bourassa ne sait plus s'il doit aller de l'avant avec la privatisation de Domtar et de Donohue. M. Parent soutient que des tiraillements existent au sein du conseil des ministres à ce sujet, que les critères politiques ont pris le dessus sur les évaluations économiques et que le projet de papeterie à Matane sert d'"excuse" face à cette impasse.

par André FORGUES

M. Parent, qui revient à la charge avec sa demande d'une commission parlementaire pour étudier ce dossier avant que Domtar et Donohue ne soient vendues au secteur privé, tenait ces propos au cours d'une entrevue tout juste avant que M. Bourassa n'annonce que le processus de privatisation est retardé de quelques semaines, si ce n'est quelques mois.

Le député péquiste affirme que, présentement, l'ancien ministre libéral Fernand Lalonde a davantage le contrôle du dossier de la privatisation que ne peuvent l'avoir les ministres Pierre Fortier et Daniel Johnson ou les dirigeants de la SGF. La SGF détient 90,7 pour 100 de Dofor qui, elle, est propriétaire de 56 pour 100 de Donohue et de 28 pour 100 de Domtar. Ce sont ces blocs d'action qui doivent être vendus au secteur privé.

Dans une entrevue téléphonique, Me Lalonde a, quant à lui, confirmé au SOLEIL être engagé dans ce dossier depuis l'été dernier, alors qu'il a participé à la préparation des circulaires de ren-

seignements destinées aux acheteurs potentiels de Domtar et Donohue.

Comme il l'a fait pour Québec, M. Lalonde joue actuellement le rôle de négociateur dans le dossier de Donohue et explique détenir son mandat de la SGF et de Dofor. Il reconnaît, toutefois, que les dossiers de Domtar et Donohue sont intimement liés. Me Pierre Sauvé agit comme négociateur pour Dofor et la SGF dans le cas de Domtar.

L'échéancier

Hier après-midi, avant la déclaration de M. Bourassa, l'attaché de presse du ministre délégué à la Privatisation, M. Pierre Fortier, Me Lalonde ainsi que Me Louis-Gilles Gagnon, porte-parole de la SGF dans ce dossier, indiquaient tous trois que l'échéancier rendu public, l'autonne dernier, continuait d'être suivi.

Me Lalonde et Me Gagnon affirmaient que cet échéancier pourrait être respecté à moins que ne surviennent des ordres contraires. Les acquéreurs de Donohue et Domtar auraient donc été choisis vers la fin de janvier, et les contrats signés d'ici le début mars, sans le délai indéterminé qu'a annoncé M. Bourassa en fin de journée, hier.

Quant à la décision de procéder à la vente de Donohue avant celle de Domtar, MM. Lalonde et Gagnon ont confirmé au SOLEIL qu'elle se justifiait par un avantage fiscal pour la SGF et le gouvernement. M. Bourassa indiquait, quant à lui, que s'il se confirme

que les deux dossiers sont ainsi liés, la décision à prendre quant à l'engagement de Donohue dans le projet de Matane devra être arrêtée plus rapidement.

Me Lalonde et Me Gagnon expliquent que, selon le plan retenu, c'est Dofor qui doit d'abord vendre ses intérêts dans Donohue. Dofor n'étant pas à 100 pour 100 propriété de l'Etat, le gain de capital résultant de cette transaction devient impossible.

Par la suite, la SGF vend ce qui

reste de Dofor, c'est-à-dire Domtar, et réalise à son tour un gain de capital, beaucoup plus considérable celui-là, qui n'est pas impossible puisque la SGF est, quant à elle, une société d'Etat dont le gouvernement est l'unique actionnaire. Le ministre Fortier indiquait, mercredi, que cette façon d'agir permet d'éviter le paiement de plus de \$50 millions en impôts au gouvernement fédéral.

Enfin, interrogé sur les délais supplémentaires que pourrait occasionner à la privatisation une

décision gouvernementale d'aller de l'avant avec Donohue dans le projet de papeterie à Matane, Me Gagnon a expliqué que les acquéreurs qui demeurent sur les rangs, voudront examiner ce projet.

L'avocat de la SGF a précisé ne posséder actuellement aucune information sur le dossier de Matane. L'examen du projet par les éventuels acquéreurs de Donohue pourrait prendre quelques jours aussi bien que quelques mois, selon la célérité qu'on y mettrait, conclut Me Gagnon.



M. Jean-Guy Parent, député péquiste de Bertrand.

Tout le processus de privatisation retardé pour une période indéterminée

♦ Le premier ministre Bourassa a déclaré, hier, que tout le processus de privatisation de Dofor sera retardé pour une période indéterminée allant de "quelques semaines" à "plusieurs mois", afin de permettre la réalisation de la papeterie de Matane.

par Michel DAVID

"Tout dépend de la façon dont vous considérez le problème. On peut parler de plusieurs jours, plusieurs semaines ou plusieurs mois... Mais ce qu'il faut retenir de cette situation-là, c'est la volonté du gouvernement de poser un geste vis-à-vis la privatisation, de façon à pouvoir considérer la papeterie", a-t-il expliqué, hier soir, à l'issue d'une rencontre avec une délégation matanaise incluant le

maire Maurice Gauthier et la députée Claire-Hélène Hovington.

"On est conscient du rôle très important que l'Etat doit jouer, ces années-ci, dans le développement régional, notamment dans la question de Matane", a-t-il ajouté.

L'impérieuse nécessité budgétaire qui justifiait la vente de Dofor, l'automne dernier, est fort opportunément disparue. "La situation financière du gouvernement, aujourd'hui, nous donne une flexibilité à cet égard-là", a en effet déclaré le premier ministre.

Contrairement à ce que les représentants de Matane avaient réclamé en conférence de presse, plus tôt dans la journée, M. Bourassa ne s'est pas engagé à ne pas privatiser Dofor tant que la papeterie n'aura pas été réalisée.

"Le gouvernement accepte

l'idée de ne pas privatiser Dofor sans examiner si cette privatisation-là pourrait être combinée avec un investissement dans la papeterie de Matane, a-t-il expliqué. Si à la lumière de cet examen, on s'aperçoit que ça peut se faire, on ira plus avant. Sinon, il faudra chercher un autre véhicule".

Au fil de ses propos, M. Bourassa a en effet introduit une foule de considérations pour lesquelles le gouvernement pourrait éventuellement décider que le dossier de Dofor ne doit plus être lié à celui de la papeterie: les actionnaires minoritaires de Dofor, les liens de nature technique et fiscale entre Domtar et Donohue, l'investissement requis et même le libre-échange avec les Etats-Unis.

Nouvel investisseur

Au cours de sa rencontre avec la délégation de Matane, le pre-

mier ministre a par ailleurs laissé entendre qu'un nouvel investisseur, autre que Donohue, mais qu'il n'a pas nommé, pourrait prendre le relais de la compagnie norvégienne Saugbrugs.

"C'est extrêmement brillant et intelligent. Il ne faut pas s'attacher uniquement à une avenue qui pourrait être la privatisation et Donohue", a commenté, ravi, le maire de Matane, à l'issue de sa rencontre avec M. Bourassa.

M. Gauthier s'est dit "très satisfait" de "la volonté politique ferme" qu'il a dit constater chez son interlocuteur. "Quand nous avons l'assurance du premier ministre lui-même qu'il y a d'autres avenues, je pense qu'on se doit de marcher dans ce sens-là et de faire confiance à ceux qui ont le pouvoir de décision", a conclu le maire.

ACHETEZ MAINTENANT

ÉVITEZ LES HAUSSES DE PRIX

1er Versement
AVRIL '87



EXPO

à partir de 6975\$*

165\$ par Mois**



COLT

à partir de 7795\$*

184\$ par Mois**



TURISMO

à partir de 7995\$*

189\$ par Mois**



CARAVELLE

à partir de 11 695\$*

275\$ par Mois**

LE MEILLEUR PRODUIT 5/80
PARMI LES VOITURES ET CAMIONS NORD-AMÉRICAINS

LA MEILLEURE GARANTIE



LASER

à partir de 11 795\$*

276\$ par Mois**



Plymouth

Camions Dodge

LE BARON GTS

à partir de 12 095\$*

283\$ par Mois**

* transport et préparation en sus

** base de financement 60 mois, détail en magasin, sujet à acceptation département de crédit

OFFRE VALIDE POUR UN TEMPS LIMITÉ



LA MAISON
chrysler de charlesbourg

Financement sur place
Ouvert tous les soirs

5070, boul. du Jardin, Charlesbourg
622-4700

Versatile: échec des pourparlers avec les travailleurs de Marine

♦ Les négociations de la dernière chance entre le syndicat des travailleurs de Marine Industrie, à Sorel, et les représentants de ce chantier maritime, ont abouti à un échec.

par Réjean Lacombe

Tout au cours de la journée d'hier, le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Daniel Johnson, et le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Gérard Larose, ont tenté de trouver une solution au dilemme en essayant d'améliorer l'entente en trois points qui avait été négociée, vendredi dernier.

Si jamais ces pourparlers ultimes aboutissaient à aussi dans un cul-de-sac, le ministre Johnson prendra la décision, aujourd'hui, d'imposer une solution et de donner le feu vert aux dirigeants de Marine de tout mettre en oeuvre en vue de la signature de la transaction par laquelle Marine deviendra officiellement propriétaire des chantiers Versatile Davie, de Lauzon, Versatile Vickers, de Montréal, et Versatile Systems Engineering, d'Ottawa.

Les syndiqués du chantier de Sorel se sont jusqu'à maintenant opposés, avec succès, à cette transaction parce qu'ils craignent la fermeture de la section maritime de Tracy et le transfert de certains contrats, à Lauzon et à Montréal.

Mercredi, une faible lueur d'espoir, apparaissait dans ce dossier inextricable. Syndiqués et dirigeants de Marine ont tenté de trouver un terrain d'entente. Mais, selon les renseignements obtenus par LE SOLEIL, les syndiqués sont demeurés fermement sur leur position. Si bien que ces pourparlers se sont soldés, mercredi soir, par un échec.

Hier, MM. Johnson et Larose reprenaient le collier dans le but d'amener les syndiqués de Sorel à donner leur appui à la conclusion de la transaction Versatile-Marine. Le président de la CSN a également discuté avec les présidents des trois syndicats concernés, MM. Robert Monette (Lauzon), Jean-Guy Des-

biens (Montréal) et François Lamoureux (Sorel), dans le but de leur faire part de l'évolution du dossier.

Au bureau du ministre de l'Industrie et du Commerce, on devait préciser que ce n'est pas avant aujourd'hui que l'on connaîtra le dénouement de toute cette affaire. On refuse également de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse voulant que M. Johnson impose une solution advenant que le syndicat des travailleurs de Marine, de Sorel,

s'oppose, une fois de plus, à la conclusion de la transaction.

Entre temps, dans la région de Lévis-Lauzon, ces longs retards impatient de plus en plus les syndiqués et les milieux socio-économiques. C'est ainsi que dimanche, les membres du syndicat des travailleurs de la Versatile Davie se réuniront, à 9h, à l'hôtel-motel Rond-Point, de Lévis. En compagnie de leur président, M. Monette, ils feront le point sur la situation.

Rive-Sud: les groupes économiques craignent pour la survie de Davie

♦ LÉVIS - Les groupes économiques de la Rive-Sud de Québec trouvent que la situation est devenue trop urgente au chantier maritime de Lauzon pour que soit encore retardée la transaction entre Versatile Corporation et Marine Industrie.

par Gilles PÉPIN

Tout retard additionnel peut provoquer la faillite de Versatile Davie, expliquait clairement au SOLEIL, mercredi, le porte-parole du Comité d'urgence pour la sauvegarde des emplois de Versatile Davie, M. Bertrand Crête. Celui-ci venait d'expédier un télégramme aux ministres Michel Côté et Daniel Johnson de même qu'au président de la centrale CSN, M. Gérard Larose.

Le comité pour la sauvegarde des emplois chez Davie est formé de la Corporation de développement économique Pointe-Lévy, de la MRC de Desjardins et de la Chambre de commerce de la Rive-Sud; il a l'appui formel de la Corporation de développement économique Chaudière-Laporte, de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain et de la Chambre de commerce de Sainte-Foy.

Ce groupe dit appuyer sans réserve les accords intervenus, ven-

dredi dernier, entre le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson, et le président syndical Gérard Larose. "Nous comprenons mal qu'à la suite du mandat clair accordé au président de la CSN par les trois syndicats concernés (Vickers, Marine et Davie), seul celui de Sorel fait volte-face et remet ainsi en cause la transaction et les emplois."

Le message du comité de sauvegarde dit aussi à MM. Côté, Johnson et Larose: "Dans l'intérêt de l'économie régionale et provinciale, nous exigeons que vous, décideurs, exercez les pleins pouvoirs qui vous sont conférés et respectiez les ententes intervenues le 9 janvier."

Le député Fontaine

Hier, il y avait également le député de Lévis à la Chambre des communes, M. Gabriel Fontaine, qui laissait voir une forte crainte pour la survie de Davie.

M. Fontaine, visiblement irrité par les tractations menées encore cette semaine par les travailleurs de Sorel, trouvait incompréhensible le fait que les gens de la Rive-Sud de Québec n'aient pas commencé plus tôt les pressions qui sont devenues nécessaires.

"Il est grandement temps que la région de Québec se fasse entendre!", commentait donc le député Fontaine.

avis Retrait d'autorisation

Conformément à l'article 349 de la Loi électorale, le Directeur général des élections donne avis qu'il a retiré l'autorisation de l'instance de l'Union Nationale de la circonscription électorale de Jean-Talton, à compter du 22 décembre 1986. Monsieur Jean-Yves Normand agissait comme représentant officiel de cette instance.

Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.

Pour plus de renseignements, composez sans frais 1-800-463-4378.

Visite de trois ministres français

Wardair place une commande de \$675 millions à Airbus

OTTAWA (D'après AFP) - La société Wardair a passé commande de 12 Airbus A310 pour un contrat de \$675 millions US, a annoncé hier le président de la société, au soir de la première journée de la visite officielle au Canada de trois ministres français.

La livraison des appareils commencera dès novembre 1987 et sera terminée fin 1988, date à laquelle Wardair aura restructuré sa flotte et disposera de trois Boeing 747 et de douze Airbus, indique la société. Les Airbus seront mis en service sur le trajet Vancouver-Londres sans escale.

Les ministres français et cana-

dien des Affaires étrangères, MM. Jean-Bernard Raimond et Joe Clark, à l'issue de la première journée de la visite de trois ministres français, ont aussi signé un accord sur la coopération des petites et moyennes entreprises françaises et canadiennes. Cet accord permettra la mise en place d'un système très étroit de coopération et d'échanges d'informations, secteur par secteur, entre les PMI et PME des deux pays.

Programme chargé

Le développement des relations économiques franco-canadiennes, jugé insuffisant des deux côtés de l'Atlantique, la francophonie et les grands problèmes internationaux

sont au centre de la visite des trois ministres français.

MM. Jean Bernard Raimond (Affaires étrangères), Michel Noir (Commerce extérieur) et François Léotard (Culture et communications) venus pour trois jours au Canada et au Québec sans le premier ministre Jacques Chirac qui a dû reporter son voyage en raison de la situation sociale en France, devaient signer plusieurs accords économiques et culturels.

Déception

Malgré les très bons rapports entre les deux pays, les Français se montrent déçus de voir stagner les relations économiques, Paris ne représentant que 1,5 pour 100 du

marché canadien (contre 75 pour 100 pour les Etats-Unis).

Des décisions devraient être rapidement prises sur plusieurs dossiers, souligne-t-on de source française, comme l'appel d'offres de l'armée canadienne pour 28 à 51 hélicoptères de lutte anti-sous-marine pour lequel l'Aérospatiale s'est associée avec Canadair et le système français de transmission RITA, déjà choisi par l'armée américaine, mais pour lequel les Canadiens hésitent encore. Enfin, indique-t-on de même source, Français et Canadiens ont "rendez-vous sur plusieurs grosses affaires, notamment dans le domaine de la construction".

Ils doivent également discuter avec leurs homologues canadiens des problèmes agricoles, notamment celui des céréales, et des relations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT.

Un accord sur le réseau de télévision francophone satellite TV5 sera signé, aujourd'hui à Montréal, par les ministres de la Culture français, canadien et québécois. Il s'agira d'un consortium de droits canadiens qui diffusera, pour la première fois sur un autre continent que l'Europe, des programmes francophones.

Les trois ministres français se rendront ensuite à Québec.



Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark accueillait hier son collègue français le ministre des Affaires étrangères Jean Bernard Raimond.

Chirac tient au règlement du contentieux sur les pêcheries

PARIS (D'après AP) - M. Jacques Chirac le premier ministre français, tient beaucoup à ce que le différend qui oppose actuellement la France et le Canada sur la pêche soit réglé le plus rapidement possible. Il tenait même à ce que ce contentieux ait trouvé une solution avant son voyage au Canada, mais pour une raison qui n'a rien à voir avec le problème, la visite a dû être annulée pour une deuxième fois.

Dans cette affaire, a déclaré le porte-parole du premier ministre français, M. Baudoin, la France n'a jamais varié. Il s'agit pour Paris "d'une question essentielle des relations franco-canadiennes" dans la mesure où la France considère comme "inadmissible" l'élimination du drapeau français des zones de pêche canadiennes. Des négociations sont

d'ailleurs en cours à ce sujet à Ottawa.

Instructions précises

Le premier ministre français a pris personnellement ce dossier à coeur, en recevant d'abord l'ambassadeur du Canada en France, puis en écrivant au chef du gouvernement canadien, M. Mulroney. Les ministres français Jean-Bernard Raimond, François Léotard et Michel Noir, qui étaient hier à Ottawa, "sont munis d'instructions précises marquant la fermeté de la position française".

Si l'accord intérimaire conclu en 1972, conduit nécessairement à l'adoption, un jour ou l'autre, de mesures définitives, estime-t-on à Paris, il n'en reste pas moins que tel qu'il est, cet accord, en attendant les arbitrages indispensables, devrait permettre aux pêcheurs fran-

çais de poursuivre leurs activités comme par le passé.

Les pêcheurs français avaient jusqu'ici l'autorisation de pêcher, dans une zone délimitée, 50,000 tonnes de poissons. Avec les rectifications que veut imposer les Canadiens, il y aurait un manque à gagner de 12 à 13,000 tonnes de poissons par an.

Bouchard dit que les réfugiés latino-américains pourraient patienter aux Etats-Unis

OTTAWA (D'après PC) - Les ressortissants latino-américains qui demandent le statut de réfugié au Canada pourraient patienter de l'autre côté de la frontière, le temps que l'enquête soit complétée à leur sujet.

C'est ce qu'a dit hier le ministre de l'Emploi et de l'Immigration Benoit Bouchard au sujet des réfugiés d'Amérique centrale arrivant au poste-frontière de Lacolle, au Québec.

Actuellement, les personnes provenant d'un certain nombre de pays, dont le Guatemala et El Salvador, peuvent résider au Canada en attendant qu'une enquête soit menée sur demande de statut de réfugié, processus qui peut prendre plus d'un an.

"La loi nous permet, en vertu d'une entente avec les Américains, de laisser ces gens-là de l'autre côté de la frontière en attendant d'avoir le personnel nécessaire pour traiter les cas rapidement", a déclaré M. Bouchard.

Selon lui, la situation au poste de

Lacolle est encore relativement normale. Mais ce n'est pas l'avis de la directrice du centre d'Immigration Canada à Lacolle, Mme Denise Gosselin-Kafile.

En général, le nombre d'arrivants qui réclament ce statut au poste de Lacolle est de 50 à 60 par mois, déclare-t-elle. Depuis le 1er janvier, 548 personnes, en majorité des personnes du Salvador, mais aussi des Guatémaltèques, ont réclaté le statut de réfugiés.

Cet afflux entraîne un grand nombre de problèmes pratiques au petit poste où cinq nouveaux préposés ont dû être affectés. On a dû réquisitionner une roulotte pour recevoir les nouveaux arrivants qui ne pouvaient tous loger dans les locaux exigus du poste.

Le ministre Bouchard a tenu à faire une distinction entre l'afflux de réfugiés turcs au Québec et les réfugiés latino-américains.

"Les Sud-Américains qui remontent vers le nord sont souvent des gens qui pourraient éventuellement être de vrais réfugiés, a-t-il déclaré."

Macdonald Spéciale

Encore 30 pour le prix de 25
Encore 30 pour le prix de 25
Encore 30 pour le prix de 25
Encore 30 pour le prix de 25
Encore 30 pour le prix de 25
Encore 30 pour le prix de 25
Encore 30 pour le prix de 25
Encore 30 pour le prix de 25
Encore 30 pour le prix de 25
Encore 30 pour le prix de 25

Hâtez-vous d'en profiter, car ça disparaît vite.



Essayez king size.

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: Macdonald Spéciale Régulier: "goudron" 14 mg, nicotine 1,1 mg. King Size: "goudron" 14 mg, nicotine 1,0 mg.

Bell Canada présente

LES LUNDIS!

Juste pour rire!
Juste pour rire!

LUNDI, 19 JANVIER

MARCEL RACINE
MARIO GRENIER
animateur

Deux nouveaux "STAND"
GILLES GAUTHIER
YVON LANDRY

ENTRÉE LIBRE, 21h.
CHEZ DAGOBERT, 600, Grande-Allée est

98.1 FM LE SOLEIL Bell GOLDEN

LE MONDE

Le détournement du Boeing de la TWA Les Etats-Unis réclament l'extradition d'un pirate

♦ WASHINGTON (Reuter, AP, AFP) - Les Etats-Unis ont demandé hier à l'Allemagne de l'Ouest de leur livrer un Libanais de souche palestinienne arrêté mardi à Francfort et suspecté d'avoir participé à la prise d'otage du vol de la TWA, en 1985, où un ressortissant américain avait été tué par les pirates de l'air, a annoncé le porte-parole du département de la Justice, Patrick Korten.

Après le détournement, les Etats-Unis avaient porté des accusations de piraterie aérienne et de meurtre contre un Libanais nommé

Mohamed Hamadei. Or, l'homme détenu par les autorités allemandes est un Libanais, Mohamed Ali Hamadei. Il a été arrêté à l'aéroport de Francfort, avec trois bouteilles de liquide explosif sur lui.

Il serait l'un des trois pirates de l'air qui, le 11 juin 1985, avaient détourné sur Beyrouth le vol 817 (Athènes-Rome) de Trans World Airways (TWA), et qui avaient retenu 39 otages pendant 17 jours. L'un des otages américains, Robert Stethen, un plongeur de la marine américaine, avait été roué de coup, tué par balles et son cadavre jeté sur le

tarmac de l'aéroport de Beyrouth. S'il est traduit devant un tribunal américain, Hamadei sera passible de la peine de mort devant les tribunaux des Etats-Unis.

Au moment de son arrestation, Hamadei était porteur d'un faux passeport libanais au nom de Yousef Abdulkusser Rida. Venant de Beyrouth, il a été arrêté dans l'aéroport Rhin-Main de Francfort et identifié grâce à ses empreintes digitales découvertes dans le Boeing de la TWA.

Selon le ministre de l'Intérieur, M. Friedrich Zimmermann, Hamei-

di, "gros poisson" du terrorisme international, s'appropriait vraisemblablement à commettre un attentat.

Un vin explosif

Les policiers ont découvert dans ses bagages neuf litres de nitrométhane, aux effets comparables à ceux de la nitro-glycérine, dans trois bouteilles de verre portant des étiquettes de bonbonnes de vin. La quantité aurait permis de faire sauter des immeubles entiers, selon les experts ouest-allemands qui soulignent qu'on ne connaît pas de cas d'usage de cet explosif dans des attentats passés.

Hamadei est né le 13 juin 1964 dans un camp palestinien du Liban. Il a vécu en RFA de 1982 à 1984 et parle l'allemand. Il avait alors fait une demande d'asile politique qu'il a finalement annulée pour quitter la RFA en novembre 1984, selon des sources proches du gouvernement.

Détournement d'avion

Il est accusé d'avoir participé au détournement sur Beyrouth d'un Boeing 727 de la TWA assurant le vol Athènes-Rome, le 14 juin 1985, après son décollage de la capitale grecque, par un commando chiite de l'organisation pro-iranienne Hezbollah. Le commando avait détourné l'avion dans l'espoir d'obtenir la libération de 700 militants chiites détenus en Israël. L'affaire a duré 17 jours pour 39 otages américains, détenus, à partir du 17 juin, à Beyrouth-Ouest, par les milices d'Amal et finalement libérés le 30 juin à Damas. Ils avaient ensuite gagné Francfort et y avaient été accueillis par le vice-président américain George Bush dans le même aéroport Rhin-Main où a été arrêté Hamadei.

Coopération internationale

En Italie, le ministre de l'Intérieur Oscar Luigi Scalfaro a affirmé que l'arrestation de Hamadei à Francfort et celle d'un autre Libanais à Milan étaient le résultat d'une meilleure coopération internationale contre le terrorisme.

Lundi, Bashir al-Khodr, soupçonné d'appartenir à une faction chiite extrémiste, a été appréhendé à Milan au moment où il avait 11 kilos d'explosifs en sa possession. Selon M. Scalfaro, l'opération qui a conduit à l'arrestation des deux Libanais se poursuit. Il n'a pas voulu élaborer, a rapporté l'agence de presse italienne AGI.

Lors de son arrestation à l'aéroport Linate de Milan, al-Khodr a été fouillé et les policiers ont aussi trouvé sur lui une liste d'objectifs juifs en Italie ainsi qu'une autre liste sur laquelle apparaissaient les noms d'aéroports italiens.

Washington lève un embargo

♦ WASHINGTON (AFP) - Le gouvernement américain a décidé de lever un embargo vieux de neuf ans sur la vente à l'URSS de matériel de forage de gaz et de pétrole, a-t-on appris hier de sources gouvernementales et industrielles. Cette initiative, qui devrait être annoncée officiellement dans les prochains jours, pourrait ouvrir un marché potentiellement de \$4 milliards à l'industrie de forage américaine, actuellement en difficultés. C'est le président Jimmy Carter qui avait imposé en 1978 cet embargo pour protester contre les violations des droits de l'homme en URSS.

Partis permis au Chili

SANTIAGO (Reuter) - Le gouvernement militaire chilien a approuvé hier une loi permettant la formation de partis politiques, ce qui n'était pas permis depuis le coup d'Etat de 1973. La loi a été approuvée à une réunion extraordinaire de la junte militaire, qui sert de législature selon la constitution de 1980. Les partis marxistes demeurent interdits mais tous les autres seront permis à condition de se plier à de dures conditions imposées par la législation. Le texte de la loi n'a pas été diffusé.

Curran abandonne sa lutte

WASHINGTON (NYTNS) - Le père Charles Curran, le théologien progressiste dont les vues libérales sur les questions sexuelles lui ont valu d'être réprimandé par le Vatican, a annoncé hier qu'il abandonnait ses efforts pour enseigner ce printemps à l'Université catholique de l'Amérique. Il a toutefois affirmé qu'il continuait son combat pour pouvoir enseigner. Actuellement victime d'une "suspension", le père Curran a dit qu'il avait pris sa décision en tenant compte des intérêts de ses étudiants et de l'enseignement catholique en général.



La Audi 5,000, la voiture aux accélérations imprévisibles.

Rappel de 250,000 Audi

TROY, Michigan (AFP) - Volkswagen of America Inc. a décidé de rappeler 250,000 Audi 5,000 à boîte automatique pour y installer un nouveau système visant à empêcher de soudaines accélérations, a annoncé, hier à Troy un porte-parole du constructeur automobile. Selon la National Highway Safety Administration, l'agence fédérale chargée de la sécurité routière, ces accélérations intempestives sont à l'origine d'accidents dans lesquels quatre personnes ont été tuées et 175 autres blessées. Après avoir reçu quelque 400 plaintes en raison de ce défaut, la NHTSA avait ouvert une enquête.

Buchanan a de l'ambition

WASHINGTON (AFP) - La personnalité la plus controversée de la Maison-Blanche, M. Pat Buchanan, directeur des communications du président Ronald Reagan et enfant chéri de la droite, envisage à son tour de se lancer dans la course à l'élection présidentielle de 1988. M. Buchanan s'est entretenu mercredi soir avec une trentaine de responsables d'organisations conservatrices et a précisé qu'il déciderait d'ici au 1er février "d'aller de l'avant ou de mettre fin" à une éventuelle campagne. Les chances de M. Buchanan, âgé de 48 ans, d'accéder à la Maison-Blanche paraissent infimes: un sondage publié cette semaine par l'hebdomadaire Time lui donnait 1 pour 100 des intentions de vote des électeurs républicains.

Pretoria reverse sa décision

PRETORIA (AFP) - Le correspondant du Los Angeles Times en Afrique du Sud, M. Michael Parks, qui était frappé d'une mesure d'expulsion, a été finalement autorisé à rester dans le pays, tout du moins pour les trois prochains mois, a annoncé hier un communiqué gouvernemental. Le rédacteur en chef du Los Angeles Times, M. William Thomas, et le responsable du service étranger du journal avaient rencontré mardi au Cap le ministre de l'Intérieur, M. Stoffel Botha, et lui avaient demandé de reconsidérer la mesure d'expulsion frappant M. Parks. Tous les correspondants étrangers travaillant en Afrique du Sud doivent renouveler leurs permis de séjour tous les trois ou six mois.



Des débris du bimoteur sont tombés sur cette maison. En haut, au centre gauche de la photo, on remarque notamment une partie du train d'atterrissage de l'appareil.

Collision d'avions aux USA: 10 morts

♦ SALT LAKE CITY, Utah (AP, AFP) - Un petit avion commercial et un monomoteur effectuant un vol d'entraînement sont entrés hier en collision près de Salt Lake City. Les 10 occupants des deux appareils ont été tués.

Les débris du bimoteur de Skywest Metroliner et de l'avion privé sont tombés dans la banlieue de Salt Lake City, endommageant trois maisons mais ne faisant aucune victime, a indiqué un

responsable des pompiers. "Nous avons eu de la chance", a-t-il ajouté.

Les sauveteurs "ramassent des corps ici et là", a indiqué un pompier.

Le bimoteur appartenant à la compagnie Skywest, peut transporter 18 passagers et deux membres d'équipage mais seulement six clients avaient pris place à bord. Il venait de Pocatello, Idaho, et se préparait à atterrir à Salt

Lake City. Le deuxième avion, un Mooney, qui transportait deux personnes, venait de décoller.

Le ciel était clair au moment de l'accident, mais le vent soufflait à près de 100 km-h.

"J'ai entendu le bruit d'une chute", a raconté un professeur d'une école religieuse sur laquelle sont tombés des débris. "Je suis descendu en courant pour savoir ce qui se passait et j'ai trouvé un morceau de corps humain. Cela semblait être une jambe".

\$100.00

**C'est le temps plus que jamais...
Il reste seulement 2 000 billets
ACHETEZ VOTRE BILLET CONDO-SOLEIL
DU CARNAVAL**

Courez la chance de
gagner un:
condominium
à deux pas de la mer
situé à
**Pompano Beach,
Floride**

Ne tardez pas, formez votre
groupe dès maintenant
**4 000 billets en disponibilité
seulement 100\$**

Tirage le 12 février 1987
au Super Casino Royal

Composez dès maintenant
sans frais
(418) 623-4192

En collaboration avec
les agents du Permanent
Le Permanent
La Société Canada Trust

Le tirage est sous la surveillance de M. Yvan Cloutier, c.a.
de la firme Charette, Fortier, Hawey et Ass.

\$100.00

CORRECTION

Dans notre cahier publicitaire "Écoulement d'hiver", les illustrations des chaussures et bottes pour hommes, ainsi que des chaussures pour dames ne sont pas conformes aux modèles annoncés.

Les prix indiqués pour les bottes pour hommes sont ceux des bottes en cuir et en vinyle.

Nous nous excusons de ce contretemps
auprès de notre clientèle.

Hart

Résultats

Tirage du mercredi 87-01-14

4-21-23-33-34-36 no cumul
mentaire 31

	GAGNANTS	LOTS
Prochain tirage:	6 6	3 582 511,30
samedi 87-01-17	5 6+	5 132 035,90
	5 6	211 2 392,60
Gros lot (approx.):	4 6	12,222 79,40
	3 6	251,770 10,00
Ventes totales:		14 224 686\$

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

THE
TAYLOR STATTEN CAMPS

CAMP AHMEK (garçons)
CAMP WAPOMEO (filles)
ALGONQUIN PARK, ONTARIO

Deux camps ANGLAIS pour garçons et filles (frères et sœurs) de 7 à 16 ans à moins d'un mille l'un de l'autre.
Cours et leçons de qualité sont donnés en: ● NATATION ● CANOTAGE ● VOILE ● PLANCHES À VOILE ● ÉQUITATION ● TIR-À-L'ARC ● SCIENCE-NATURE ● ART DRAMATIQUE ● ARTS PLASTIQUES, par un personnel qualifié et mature.
EXCURSION DE CANOE pour tous les groupes d'âge où l'enfant développe sa dextérité, son assurance et où l'esprit de groupe est accentué.
Une ATTENTION PARTICULIÈRE est portée aux enfants qui ont des problèmes mineurs (ex. incontinence, mouillage de lit etc.)

Le jeudi 22 janvier 1987 à 7:30 p.m.
Hôtel Le Concordé, (Salon Suzor-Côté)
1225, Place Mortmain, Québec.
R.S.V.P.: Mme André Robitaille à 658-0763

Pour informations, brochures et formalités
d'inscription, contactez M. Henri Audet à:
The Taylor Statten Camps
164 Eglinton Ave. E., Ste. 402,
Toronto, Ont. M4P 1G4
Tél.: (416) 468-6999

L'offensive iranienne serait finie

♦ WASHINGTON (d'après AFP) - L'attaque iranienne, baptisée Kerbala 6, dans le secteur central du front au nord-est de Bagdad, est "apparemment terminée", a indiqué hier le département d'Etat.

M. Charles Redman, porte-parole du département d'Etat a qualifié cette attaque de "un coup de sonde infructueux" des défenses irakiennes. Il a ajouté que les positions attaquées par les Iraniens paraissent n'avoir qu'une "importance stratégique limitée".

En ce qui concerne les combats sur le front sud, dans la région de Bassorah, le porte-parole a noté que les combats se poursuivaient mais que les forces irakiennes avaient stoppé l'avance des Iraniens au cours des dernières 36 heures. "L'Iran conserve ses gains territoriaux modestes dans cette zone", a-t-il ajouté.

Peine réduite

Par ailleurs, un tribunal fédéral a pris en compte les ventes secrètes d'armes du gouvernement américain à l'Iran pour réduire la condamnation à une peine de prison d'un homme reconnu coupable d'avoir vendu des équipements paramilitaires à Téhéran, a-t-on appris hier.

Le tribunal fédéral de Bridgeport, au Connecticut, a réduit la peine initiale de deux ans de prison à laquelle M. John Reed avait été condamné à 6 mois fermes et 18 mois avec sursis.

M. Reed avait été condamné en 1985 pour avoir vendu 400,000 combinaisons anti-chimiques à l'Iran. Lors du recours en appel l'avocat de M. Reed a invoqué comme circonstances atténuantes les ventes d'armes effectuées à l'initiative de la Maison-Blanche.

Europe, les soldats font la guerre au froid

♦ LONDRES (AP, Reuter, AFP) - Plusieurs gouvernements à travers l'Europe ont dépêché des milliers de soldats pour secourir les voyageurs et les habitants de plusieurs régions victimes de la vague de froid qui a fait jusqu'ici des centaines de morts.

Des meutes de loups affamés ont été aperçues près de villages isolés en Tchécoslovaquie, où des tanks soviétiques sont utilisés pour dégager les véhicules. En Autriche, 28 membres des forces armées ont dû être soignés pour des engelures.

En Grande-Bretagne, la population a été incitée à ne pas quitter les villes car les routes et les voies ferroviaires ne sont pas encore dégagées. En France, au moins neuf aéroports étaient encore fermés hier.

Le bureau britannique de la météo ne prévoyait pas une fin prochaine de la vague de froid, la pire depuis que des dossiers ont été maintenus à compter de 1940.

Jusqu'ici, l'Associated Press a établi que la baisse du mercure avait causé la mort d'au moins 88 personnes depuis vendredi dernier, même en excluant l'URSS et la Pologne.

A Moscou, le comité central du Parti communiste soviétique a fustigé hier les pouvoirs locaux et sanctionné cinq ministres fédéraux coupables, selon lui, de négligences ayant provoqué de graves pannes de chauffage dans plusieurs villes, dont Moscou, alors qu'un hiver particulièrement rigoureux sévit sur l'ensemble de l'URSS. ♦



A Paris, le neige qui recouvre le Champ de Mars, avec la Tour Eiffel à l'arrière plan, a permis aux Français de découvrir la joie de faire une promenade dans un traîneau à chiens.

Reagan ne s'excusera pas

♦ WASHINGTON (AFP, AP) - La Maison-Blanche a déclaré hier que le président Ronald Reagan n'avait pas à "s'excuser" pour l'affaire iranienne et a réaffirmé qu'il était en bonne forme physique et mentale face aux informations mettant en doute les capacités et le rôle effectif du chef de l'exécutif.

Le président Reagan, qui a admis que des erreurs avaient été commises dans l'affaire des ventes

d'armes à l'Iran, "estime qu'il n'aurait rien fait justifiant qu'il doive s'excuser", a déclaré M. Albert Brashear, l'un des porte-parole de la présidence.

Selon le New York Times d'hier, certains élus républicains ont suggéré que M. Reagan s'excuse auprès du peuple américain, notamment dans son discours sur l'Etat de l'Union, le 27 janvier, à la suite des ventes d'armes à l'Iran et des fonds détournés vers les contras anti-sandinistes.

M. Brashear a ajouté qu'il n'était pas au courant de tels "conseils" transmis à M. Reagan.

Image ternie

Par ailleurs, la controverse sur les ventes d'armes à l'Iran a nui à l'image du président Ronald Reagan mais aussi à celle de la presse américaine, bien que seulement 20 pour 100 du public suive de près les développements de l'affaire, selon un sondage Gallup publié hier et réalisé pour le compte de la chaîne Times-Mirror.

Environ 42 pour 100 des personnes interrogées estiment que le scandale iranien et les détournements de fonds vers les rebelles nicaraguayens sont suffisamment

sérieux pour avoir atteint la capacité de M. Reagan à diriger les Etats-Unis. Une majorité d'Américains, 53 pour 100, est cependant d'un avis contraire.

En outre, selon ce sondage réalisé du 27 décembre au 4 janvier, 46 pour 100 des Américains estiment que M. Reagan n'est généralement "pas crédible" et 38 pour 100 considèrent qu'il n'a pas rendu publiques toutes les informations en sa possession.

"L'Ingrate" a également atteint la confiance des Américains envers la presse: 19 pour 100 d'entre eux ont une opinion "très favorable" de leur quotidien contre 28 pour 100 il y a six mois. Pour la télévision, les avis "très favorables" sont tombés de 30 pour 100 en juillet 1986 à 19 pour 100 aujourd'hui. ♦

Moscou veut plaire à Pékin Retrait partiel des troupes en Mongolie

♦ MOSCOU (AFP) - L'URSS a fait hier un geste en direction de la Chine, en annonçant le retrait au printemps prochain d'une division motorisée et de "quelques unités" soviétiques de Mongolie.

Pour Pékin, la présence de troupes soviétiques en Mongolie constitue, avec l'intervention en Afghanistan et le soutien de l'URSS au Vietnam dans son action au Cambodge, l'un des trois "obstacles" à une normalisation entre les deux géants du monde communiste.

Par la voix de son porte-parole officiel, M. Guennadi Guerassimov, le Kremlin a fait savoir que seraient retirés entre avril et juin "les effectifs complets d'une division motorisée et quelques unités du contingent soviétique temporairement stationnés" en Mongolie. Peu après, l'agence TASS diffusait un communiqué du ministère de la Défense d'URSS reprenant la même formule qui ne donne aucune précision sur le nombre de militaires retirés.

Cette décision, a rappelé M. Guerassimov, fait suite aux déclarations du numéro un soviétique Mikhail Gorbatchev qui, le 28 juillet dernier à Vladivostok, avait indiqué que l'URSS et la Mongolie examinaient "la question du retrait d'une partie substantielle des troupes soviétiques de Mongolie".

La thèse officielle du Kremlin, évoquée par le porte-parole, est que des unités soviétiques sont présentes en territoire mongol "à la demande" des autorités d'Oulan-Bator.

M. Guerassimov n'a toutefois pas mentionné la Chine dans son explication de l'annonce du départ de plusieurs de ces unités: "L'URSS, a-t-il dit, s'efforce de promouvoir

l'idée d'une sécurité asiatique globale".

Cette initiative risque cependant d'être accueillie avec tiédeur par la Chine en raison de l'allègement limité de la présence soviétique à ses frontières nord qu'elle entrainera, estime-t-on. ♦

Les rebelles afghans ont répondu par des attaques

♦ (d'après Reuter, AP) - L'Union soviétique a déclaré hier qu'un retrait total de ses troupes en Afghanistan dépendait de la réaction des forces rebelles aux mesures d'apaisement du leader afghan Najibullah.

Plus tôt dans la journée, M. Najibullah avait dit à Kaboul que l'URSS et son gouvernement communiste en étaient arrivés à un accord préparant la voie à un retrait des forces de Moscou mais n'a pas donné de détails.

Dans sa déclaration, le porte-parole du Kremlin a notamment attaché de l'importance à ce que serait la réaction des rebelles à l'entrée en vigueur du cessez-le-feu décrété unilatéralement par Kaboul.

Dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, hier, les forces rebelles ont attaqué plusieurs postes militaires à travers le pays et des responsables des organisations de la guérilla ont déclaré au Pakistan que ces attaques visaient à démontrer clairement le rejet de cette trêve. ♦

Charles Hernu a "laissé faire" un trafic d'armes françaises vers l'Iran

♦ PARIS (AFP) - L'ancien ministre de la Défense du gouvernement socialiste français, M. Charles Hernu, a "laissé faire pendant trois ans", un trafic d'armes françaises vers l'Iran, a affirmé à Paris l'hebdomadaire l'Express paru hier.

Le président, lui aussi socialiste, François Mitterrand avait été averti de l'existence de ce trafic en mai 1984 selon ce journal.

Le trafic, mené par une société du nom de Luchaire, avait été révélé en février 1986 par la presse. Au total 450,000 obus ont été livrés à l'Iran, de 1983 à fin 1985, dont 100,000 prétendument exportés au

Portugal, 94,000 au Brésil, 100,000 à la Thaïlande et 90,000 à la Yougoslavie, affirme l'Express.

L'Express, pour impliquer M. Hernu ainsi que son principal collaborateur au ministère, M. Jean-François Dubos, se fonde sur un rapport du Contrôle général des armées qui se trouve selon l'hebdomadaire "depuis plusieurs semaines sur le bureau du ministre de la Défense, André Giraud". ♦

Un buffet couru, à votre rythme

Le buffet du midi de l'Omnibus... potages, salades, mets chauds et froids, dont le savoureux rosbif, ainsi qu'une multitude de desserts, à volonté! Vous mangez rapidement ou lentement, à votre rythme...

SERVICE EXPRESS 15 MINUTES

REPAS DU MIDI 9.95\$ par pers.

du lundi au vendredi, de 11h30 à 14h00

L'OMNIBUS RESTAURANT

2800, boul. Laurier
Sainte-Foy, Qué.

RESERVATIONS
658-4303

INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET DE COOPÉRATION

PROGRAMME D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL PRODEV

Le programme

- est conçu dans une optique interdisciplinaire
- se donne à temps complet (septembre à avril) et à temps partiel
- mène à l'obtention d'un diplôme en développement international et coopération

Conditions d'admission

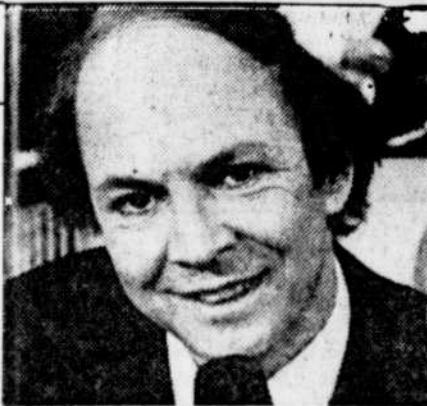
- baccalauréat universitaire (avec spécialisation) ou l'équivalent
- expérience en développement international ou intention de travailler dans ce domaine
- connaissance pratique de la deuxième langue officielle est souhaitable

On peut obtenir une brochure explicative ou poser sa candidature en s'adressant au:

Secrétaire de l'Institut
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET DE COOPÉRATION
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5
Tél.: (613) 564-4910

UNIVERSITÉ D'OTTAWA UNIVERSITY OF OTTAWA

« Concours Mots Insolites »



Gillet... pure laine

A la télévision de Radio-Canada.
En semaine, 17h00 à Québec.
Du lundi au jeudi, 18h30 à Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane et Sept-Îles.

Tous les jours, Robert Gillet et ses invités prononcent un mot insolite

Participez chaque semaine en trouvant au moins 3 mots insolites et courez la chance de gagner de magnifiques prix. Tirage tous les jeudis à Gillet... pure laine.

À GAGNER CETTE SEMAINE 1 cuisinière / 1 four micro-ondes

Inglis **AMEUBLEMENTS TANGUY**

Remplir ce coupon et le retourner à Gillet... pure laine, MOTS INSOLITES, Radio-Canada, C.P. 10,400, Ste-Foy, G1V 2X2 ou le déposer à Place Fleur de Lys aux heures et jours d'enregistrement.

lundi le mardi le mercredi le jeudi le vendredi le

Nom _____ Adresse _____

Ville _____ Tél. _____ C.P. _____

Les modalités du concours sont disponibles à la maison de Radio-Canada/Québec.

Plus tard.

Faites du ski sur la plus longue piste éclairée au Canada

Sept soirs par semaine de 17 h à 22 h 30

- 5 pistes éclairées par un système d'éclairage à la fine pointe de la technologie et entretenues spécifiquement pour le ski de soirée.
- Éclairée du sommet à la base, soit 625 mètres de dénivellation.
- 3 remontées mécaniques; deux nouveaux télésièges quadruples, dont un débrayable ultra-rapide, ainsi qu'un télési.
- Un chalet au sommet vous accueillera avec foyer, repas chauds et fondues délicieuses tandis que le chalet principal vous offre les services de restauration, de bar et d'animation.
- Programmes spéciaux de l'école de ski en soirée.

Pour connaître les conditions de ski: (418) 827-4579

Pour recevoir gratuitement notre brochure (70):

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Province _____ Code postal _____

Parc du Mont-Sainte-Anne
C.P. 400
Beauport (Québec)
G0A 1E0
Tél.: (418) 827-4561



PARC DU MONT-SAINT-ANNE

Le plus grand centre de ski du Québec

Société des établissements de plein air du Québec

A-10

Amorce de recherches sur l'AZT contre le SIDA

♦ MONTREAL (PC) - A la faveur d'une subvention de \$320,000 d'Ot-tawa, l'hôpital Général Juif de Montréal amorce des recherches en laboratoire sur le médicament AZT, utilisé depuis peu sur une base expérimentale dans le traitement de malades atteints du SIDA au Canada.

"Notre projet consiste essentiellement à examiner si l'Azidothymidine affaiblit la capacité du virus d'immuno-déficience humaine (VIH, responsable du SIDA) à se multiplier dans les cellules de l'organisme des personnes traitées à l'AZT; a précisé, hier au cours d'une conférence de presse, le Dr Mark Wainberg.

Professeur agrégé de microbiologie à l'Université McGill, le Dr Wainberg poursuit depuis trois ans à l'Institut Lady Davis de l'hôpital Général Juif des études sur les mécanismes de transmission du VIH. Le SIDA est la forme ultime de l'infection de l'organisme par ce virus, qui détruit le système immunitaire cellulaire.

L'octroi fraîchement accordé par le ministère fédéral de la Santé a d'abord permis de rénover le laboratoire où oeuvre le chercheur et d'y installer des "cabinets de bioconfinement" de manière à mieux protéger le personnel de 12 à 15 techniciens contre les dangers biologiques de la manipulation des virus.

Pendant une période initiale de six mois, le laboratoire supervisé par le Dr Wainberg procédera à l'analyse des prélèvements sanguins envoyés par les hôpitaux de Vancouver, Toronto et Montréal où les essais cliniques de l'AZT sont en cours. Selon le chercheur, environ 72 patients, dont 25 à Montréal, à qui les médecins traitants administrent l'AZT à différentes doses fourniront chacun six échantillons de leur sang. ●

Alberta: 6 victimes du SIDA

♦ CALGARY (PC) - Le Dr John Waters, directeur du contrôle des maladies contagieuses en Alberta, a révélé, hier, que six personnes ont contracté le SIDA dans cette province après avoir reçu des transfusions de sang contaminé.

Toutes les transfusions, a précisé le Dr Waters, ont été faites avant 1985, année où la Croix-Rouge a commencé à vérifier si le sang donné contenait des anticorps du SIDA.

"Avant que cette vérification ne soit faite, a noté le Dr Waters, les risques de contracter le SIDA par une transfusion de sang étaient de un sur un million. Ils sont encore plus éloignés aujourd'hui."

Cinq des victimes sont mortes. La sixième lutte désespérément pour conserver le peu de vie qui lui reste.

Trois des victimes sont de Calgary, deux d'Edmonton et la dernière d'une région rurale.

Le SIDA est surtout répandu chez les homosexuels et les toxicomanes. Aucune des six victimes n'appartenait à ces catégories. ●

Moins de décès dus à des crises cardiaques, au Canada

♦ OTTAWA (PC) - Au Canada, comme dans les autres pays de l'hémisphère occidental, les décès dus à des affections cardio-vasculaires ont nettement diminué au cours des 30 dernières années, révèle une étude intitulée "Maladies cardio-vasculaires au Canada" et rendue publique, hier, par Statistique Canada.

Malgré tout, près de 80,000 Canadiens meurent, chaque année, victimes de cette affection sous ses diverses formes. Et les affections cardio-vasculaires entraînent chaque année quelque 400,000 admissions aux unités de soins intensifs et 4.5 millions de journées d'hospitalisation. Selon les dernières évaluations, ces coûts hospitaliers représentent directement plus de \$2 milliards par an.

L'étude est le premier recueil statistique complet sur la mortalité et la morbidité cardio-vasculaire au Canada.

Pour l'ensemble des affections cardio-vasculaires, le taux comparatif de mortalité pour 100,000 habitants chez les hommes est passé de 512.4 en 1951 à 350.7 en 1982, soit une baisse de 32 pour 100. Chez les femmes, la baisse a été d'environ 50 pour 100 au cours de la même période, soit de 396.2 par 100,000 habitants à 199.3. ●

33% À 50% DE RABAIS

LE MONDE MERVEILLEUX DES AUBAINES HABILLE L'HOMME ÉLÉGANT, EN TOUT LIEU ET EN TOUT TEMPS



JUSQU'À 47% DE RABAIS

Chemises habillées de marques réputées. Notre choix comprend des chemises de coupe semi-ajustée ou droite, dans un assortiment de tons unis ou de motifs fantaisie. 14 1/2 à 16 1/2. La sélection varie selon les magasins. Ord. 29\$ à 38\$

19⁹⁹ CH.

Vêtements pour hommes, rayon 330



33% DE RABAIS

Maillots molletonnés 'Ruffwear' et 'Rendale' pleins de couleurs. Un choix de maillots fantaisie, en mélanges de coton/polyester agréables à porter. Profitez de nos rabais! Le choix des modèles varie selon les magasins. Ord. 14,99 à 17,99, 9,99 À 11,99.

Vêtements sport pour hommes, rayon 355.

JUSQU'À 50% DE RABAIS

Assortiment de pardessus habillés dernier cri. Tout un choix d'attractifs pardessus qui vous plairont encore plus avec ces rabais allant jusqu'à 50%! Variété de modèles, coloris, tissus et tailles. Passer voir nos pardessus et profitez de nos rabais! Ord. 150\$ à 200\$, 99,99 CH.

Vêtements d'extérieur, rayon 311

JUSQU'À 40% DE RABAIS

Tous nos complets sont en solde. Dans le lot, vous trouverez nos complets 'Baycrest', des complets signés 'Calvin Klein' et 'Pierre Cardin', de même que des complets de marques connues comprenant aussi 'Shipley'. Modèles à devant droit ou croisé dans un beau choix de tissus et de coloris. 38 à 44 pour la plupart des statures. Le choix varie selon les magasins. Ord. 149,99 à 325\$, 99,99 À 195\$.

Complets, rayon 301

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



- Galeries de la Capitale et Place Laurier, lun. à mer. de 9 h 30 à 17 h 30; jeu. et ven. de 9 h 30 à 21 h; sam. de 9 h à 17 h.
- Galeries de la Capitale, 627-5922 • Place Laurier (mail sud-ouest), 627-5959.

